

ENSEIGNER L'HISTOIRE, ANCRER LA DÉMOCRATIE



L'enseignement de l'histoire
et le Conseil de l'Europe
BROCHURE EXPLICATIVE



**OBSERVATOIRE
DE L'ENSEIGNEMENT
DE L'HISTOIRE EN EUROPE**



Enseigner l'histoire, ancrer la démocratie

(Edition anglaise : Teaching history,
grounding democracy)

*Les points de vue exprimés dans cet ouvrage n'engagent
que le ou les auteurs et ne reflètent pas nécessairement la
ligne officielle du Conseil de l'Europe.*

La reproduction d'extraits (jusqu'à 500 mots) est autorisée, sauf à des fins commerciales, tant que l'intégrité du texte est préservée, que l'extrait n'est pas utilisé hors contexte, ne donne pas d'informations incomplètes ou n'induit pas le lecteur en erreur quant à la nature, à la portée et au contenu du texte. Le texte source doit toujours être cité comme suit : « © Conseil de l'Europe, année de publication ». Pour toute autre demande relative à la reproduction ou à la traduction de tout ou partie de ce document, veuillez vous adresser à la Direction de la communication, Conseil de l'Europe (F-67075 Strasbourg Cedex), ou à publishing@coe.int

Pour toute autre correspondance relative à ce document, veuillez vous adresser à l'Observatoire de l'enseignement de l'histoire (F-67075 Strasbourg Cedex France), courriel : ohte@coe.int

Conception de la couverture et mise en page : ZN
Crédits photographiques : © Conseil de l'Europe,
Adobe Stock, Unsplash.

© Conseil de l'Europe, septembre 2023
Imprimé par ZN

AUTEURS :

Birte Wassenberg, Professeure en histoire contemporaine à Sciences Po Strasbourg, en coopération avec
Vincent Tupinier, étudiant en Master Relations Internationales à Sciences Po Strasbourg

Projet coordonné par la Division de l'enseignement de l'histoire du Service de l'Éducation, Conseil de l'Europe

TABLE DES MATIÈRES

04 Introduction générale

10 1949 - 1962 : La mise en place des premières coopérations européennes en matière de l'enseignement de l'histoire

16 A. De la première résolution de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe à la Convention culturelle européenne

22 B. Les conférences sur les manuels d'histoire

26 C. Impact et bilan des conférences

30 1962 - 1990 : Une coopération de plus en plus structurée sur l'enseignement de l'histoire

35 A. La création du Conseil de la coopération culturelle

37 B. Les symposiums sur l'éducation secondaire

41 C. La résolution de l'Assemblée parlementaire contre la propagande pro-fasciste et raciste aux travaux sur la pédagogie et la didactique de l'histoire

46 1990 - à nos jours : L'enseignement de l'histoire dans un Conseil de l'Europe paneuropéen

53 A. Les rencontres sur l'enseignement de l'histoire dans la « nouvelle Europe »

59 B. Enseigner l'histoire de l'Europe au XX^e siècle : les grands projets intergouvernementaux

72 C. L'Observatoire de l'enseignement de l'histoire en Europe

76 Perspectives d'avenir

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Plus de 70 ans d'enseignement de l'histoire au Conseil de l'Europe témoignent de la volonté de ses États-membres de construire l'Europe sur la base des valeurs communes partagées : les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit.

Pourtant, le débat sur l'importance de l'enseignement de l'histoire n'est pas unique à ces dernières décennies. Les premières discussions sur l'enseignement de l'histoire et les manuels d'histoire commencent en 1889 lors du Congrès universel pour la paix à Paris ; ils sont alors identifiés comme une source d'incompréhension mutuelle et il a été instamment demandé que les manuels soient débarrassés des fausses idées sur la nature et les causes des guerres. En 1923, la Société des Nations a créé un comité chargé d'étudier les manuels d'histoire internationale, pour se pencher en particulier sur leur révision. Ceci a mené à la Résolution Casares (1926) qui recommande sur le long terme, aux gouvernements et aux administrations scolaires, de réviser les manuels scolaires et soutient ces mesures par l'intermédiaire des comités nationaux. En 1937, dans la Déclaration sur l'enseignement de l'histoire, « 26 États se sont engagés à accorder une place importante, dans l'enseignement de l'histoire mondiale, aux

faits susceptibles de faire prendre conscience de l'interdépendance des nations » C'est ainsi que, lors de sa création en 1949, le Conseil de l'Europe s'est retrouvé dans la continuité de ce travail jamais réellement entamé. Ce que la Société des nations souhaitait faire a finalement été mis en œuvre par le Conseil de l'Europe à partir des années 50, avec le soutien et l'aide des organisations de la société civile – telles que l'« *Internationales Institut für Schulbuchverbesserung* » créé en 1951 par l'historien Georg Eckert, et portant le nom de son créateur depuis 1975.

Au-delà des valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe, un patrimoine culturel partagé unit les Européens, se fondant sur une histoire commune qui les lie et qui contribue à forger l'identité européenne.

La mise en place
des premières
coopérations
européennes
en matière de
l'enseignement
de l'histoire

1949





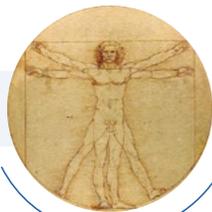
Le Moyen Âge



La Renaissance



Siècle des Lumières



L'Humanisme



Révolution française

Cette histoire commune ne comporte pas uniquement des éléments unificateurs pour la civilisation européenne tels que le Moyen Âge, la Renaissance, le siècle des Lumières, l'Humanisme ou la Révolution française.

Elle comporte aussi des périodes plus sombres et séparatrices, comme celle du Grand Schisme d'Orient et d'Occident, des Croisades, celle des guerres de religions, de la Guerre de Trente ans ou celle des deux guerres mondiales, marquées par l'affrontement entre les pouvoirs et les peuples européens, par la souffrance, la mort et le désespoir.

L'histoire n'est pas non plus objective ni unique, car, indépendamment des faits, en fonction de la perspective adoptée, en fonction des périodes chronologiques favorisées et en fonction des acteurs

et personnalités choisis, le narratif et la mémoire de l'histoire européenne peuvent largement différer. Ainsi, il n'est pas étonnant de constater que les **46 États-membres du Conseil de l'Europe approchent chacun cette histoire partagée à leur manière**, avec des interprétations non-homogènes. L'enseignement de l'histoire reflète cette diversité d'approches et de perspectives en Europe et ce n'est pas un défaut car cela traduit plus globalement la diversité culturelle européenne. Ce que le Conseil de l'Europe vise pour l'enseignement de l'histoire

n'est donc pas une harmonisation et la création d'une vision unique sur l'histoire européenne, mais plutôt une convergence vers l'objectif principal sur lequel cet enseignement doit être fondé : la sauvegarde de la paix et la protection des valeurs humanitaires, humaines et humanistes protégées par les statuts du Conseil de l'Europe.

Après la Deuxième guerre mondiale, l'objectif de sauvegarder la paix est en effet la motivation principale des Européistes qui réclament l'unification du continent européen. Après la libération du camp d'Auschwitz par l'Armée rouge le **27 janvier 1945** et la capitulation de l'Allemagne le **8 mai 1945**, toute l'ampleur de la Shoah et des crimes de guerre contre l'humanité commises par les nazis commence à voir le jour. En même temps, les prémisses d'une nouvelle guerre froide entre les deux superpuissances,

les États-Unis et l'Union Soviétique, se profilent à l'horizon. À la Conférence des Alliés à Yalta du **4 au 11 février 1945**, Staline annonce la constitution d'un glacis protecteur en Europe de l'Est. C'est dans ce contexte que Winston Churchill prononce deux discours à quelques mois d'intervalle. Un premier le **5 mars 1946** à Fulton, aux États-Unis sur le rideau de fer qui divisera l'Europe communiste et l'Europe occidentale. Et un deuxième le **19 septembre 1946** à Zurich, en Suisse, qui plaide en faveur de la création des « *États-Unis d'Europe* ». C'est le point de départ pour l'histoire du Conseil de l'Europe qui commence les **7 au 11 mai 1948** au Congrès de la Haye où les mouvements européens discutent des différents projets d'unification européenne. Le Congrès de la Haye se tient dans un contexte de guerre froide : le coup de Prague du **17 au 25 février 1948** et la guerre civile en Grèce.



27 JANVIER
La libération du camp d'Auschwitz par l'Armée rouge

1945

8 MAI
Capitulation de l'Allemagne

4-11 FÉVRIER
Conférence des Alliés à Yalta

1946

5 MARS
Discours de Winston Churchill à Fulton (États-Unis)

1948

7-11 MAI
Le point de départ pour l'histoire du Conseil de l'Europe au Congrès de la Haye

17-25 FÉVRIER
Coup de Prague - mise en place d'un régime communiste en Tchécoslovaquie soutenu par l'URSS

Mais si le rideau de fer est tombé, il n'est pas encore fermé et parmi les **750-800 participants** on compte aussi des ressortissants des pays d'Europe centrale et orientale. Le projet du Conseil de l'Europe est débattu au sein du groupe politique du Congrès qui envisage la mise en place d'une première organisation européenne.

Pour les projets de coopération culturelle en Europe, c'est le groupe de travail culturel présidé par Salvador de Madriaga qui est précurseur. Composés par des personnalités clés comme Denis de Rougemont ou Alexandre Marc, des projets ambitieux sont lancés, comme l'idée d'un centre européen de la culture, d'une école européenne à Bruges ou encore un institut universitaire à Florence.

L'histoire de l'enseignement de l'histoire commence au sein de ce groupe de travail, où les participants débattent des possibilités pour créer

une éducation européenne qui soit basée sur des valeurs humanitaires, humaines et humanistes et qui favorise le maintien de la paix en Europe. L'histoire est un élément clé dans ces débats, elle se trouve au cœur des défis pour construire un patrimoine culturel et de civilisation européenne commune.

Les travaux du Conseil de l'Europe pour l'enseignement de l'Histoire peuvent ainsi être divisés en trois périodes. Après la mise en place du Conseil de l'Europe le **5 mai 1949** à Strasbourg¹, l'enseignement de l'histoire devient un axe majeur de la coopération culturelle européenne, ce que reflétera la Convention culturelle européenne² de **1954** et une série de conférences sur la révision des manuels d'Histoire. Les premières coopérations se mettent en place dès **1949** jusqu'à la création du Conseil de coopération culturelle en **1962**.

1. Traité de Londres instituant le Conseil de l'Europe (STE n° 001) : <https://rm.coe.int/1680306053>

2. Convention culturelle européenne (STE n° 018) : [coe.int/fr/web/conventions/full-list?module=treaty-detail&treaty-num=018](https://rm.coe.int/fr/web/conventions/full-list?module=treaty-detail&treaty-num=018)

Ensuite, et à partir de ce moment-clé, la coopération se structure davantage, à la fois d'un point de vue institutionnel que thématique jusqu'à la fin de la guerre froide en **1990** sous l'égide et la coordination du Conseil de la coopération culturelle à travers de symposiums sur l'éducation secondaire. Enfin, dans un Conseil de l'Europe élargi, l'enseignement de l'histoire nécessite une nouvelle approche paneuropéenne. Le Conseil élargit ainsi ses perspectives de travail, et depuis **2020**, l'Observatoire de l'enseignement de l'histoire en Europe, en tant qu'accord partiel élargi, offre aux États signataires de la Convention culturelle européenne la possibilité de fonder les débats sur l'enseignement de l'histoire sur des bases factuelles et académiques, sa mission étant de fournir un panorama complet de l'état de l'enseignement de l'histoire dans ses pays membres.

Cette brochure permet alors d'explorer plus en profondeur le contexte historique de trois lignes du temps mises en avant dans l'exposition « Enseigner l'histoire, ancrer la démocratie » :

L'enseignement de l'histoire et le Conseil de l'Europe

Histoire de la construction européenne

Histoire des relations internationales

1949 - 1962

La mise en place des premières coopérations européennes en matière de l'enseignement de l'histoire



1949

5 MAI

Signature du Traité de Londres créant le Conseil de l'Europe

Le Conseil de l'Europe, dont le siège est à Strasbourg, est créé par un traité, signé le 5 mai 1949, à Londres, par 10 États fondateurs (Belgique, Danemark, France, Italie, Irlande, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Royaume-Uni et Suède). C'est la première organisation européenne qui vise à « réaliser une union plus étroite entre ses membres ».

La genèse du Conseil de l'Europe a lieu dans le contexte de la « guerre froide » et la mise en place d'un monde bipolaire qui se fonde désormais sur la confrontation entre deux superpuissances : les États-Unis d'un côté et l'Union soviétique (URSS) de l'autre. Elle n'intervient qu'un mois après la signature, le **4 avril 1949**, de l'Alliance atlantique qui lie l'Europe occidentale militairement aux États-Unis et qui constitue la base de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) créée en **1950**. Après l'éclatement de la guerre de Corée le **25 juin 1950**, les tensions Est-Ouest ne cessent de s'aggraver.



12-13 AOÛT

Construction du mur de Berlin

1961

Les capacités de défense de l'Europe de l'Ouest face à l'URSS sont alors au cœur des préoccupations du bloc occidental, notamment par rapport à la République fédérale d'Allemagne (RFA) qui est constituée en **1949** et qui se trouve directement en face de la République démocratique allemande (RDA) communiste, créée de l'autre côté du rideau de fer. Ces tensions Est-Ouest ne se calment pour une courte période qu'après la mort de Staline, en **1953**. Elles reprennent en **1956**, lorsque la révolution démocratique hongroise est réprimée militairement par les Soviétiques. Entre **1958** et **1962**, la crise des missiles de Cuba et la deuxième crise de Berlin creusent davantage le fossé entre les deux blocs opposés, tout en tenant compte qu'en Europe occidentale, la Péninsule Ibérique vit sous des régimes totalitaires. Pour l'Allemagne, cette situation est particulièrement grave : **le rideau de fer se matérialise par la construction, en août 1961, du mur entre Berlin-Ouest et la RDA.**

Le Conseil de l'Europe essaie d'échapper à la logique de la guerre froide en excluant la défense de ses domaines d'intervention, mais *de facto*, les pays de l'Europe de l'Est sont exclus de l'organisation européenne de Strasbourg, alors qu'il souhaite englober le plus grand nombre d'États démocratiques en Europe occidentale. Ainsi, dès le départ, il invite la Grèce et la Turquie à participer aux travaux et très vite, de nouveaux pays sont admis, comme l'Islande, la République fédérale d'Allemagne ou la Suisse.

L'histoire du Conseil de l'Europe est aussi largement influencée par le développement d'autres organisations européennes comme **l'Organisation européenne pour la coopération économique (OECE) créée en 1948**, à la suite du **Plan Marshall américain de 1947**, ou **l'Union de l'Europe occidentale (UEO)**, une organisation pour la sécurité et la coopération européenne qui est issue du **Traité de Bruxelles des Cinq** (Belgique, France, Luxembourg, Pays-Bas, Royaume-Uni) élargi, en **octobre 1954**, à l'Italie et à la RFA. Elle est notamment marquée par la mise en place de l'Europe des Six (Belgique, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, RFA) : le **9 mai 1950**, à peine un an après la mise en place du Conseil de l'Europe à Strasbourg, Robert Schuman propose ainsi la création d'un marché commun du charbon



1950

9 MAI

Déclaration de Robert Schuman sur la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA)

4 NOVEMBRE

Signature de la Convention européenne des droits de l'homme

1951

18 AVRIL
Création de la CECA

1959

21 JANVIER
Création de la Cour européenne des droits de l'homme



et de l'acier, qui se concrétisera avec le **Traité de Paris** instaurant la **Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) le 18 avril 1951** et qui sera complété, après la signature des traités de Rome du **25 mars 1957**, par la **Communauté économique européenne (CEE)**. L'union douanière de cette dernière est mise en route le **1^{er} janvier 1959** et après l'échec de la grande zone de libre-échange avec tous les pays de l'OECE, une autre organisation européenne voit le jour : les pays non-membres de la CEE signent, le **4 janvier 1960**, la **Convention de Stockholm** instaurant l'**Association européenne de libre-échange (AELE)**. Le Conseil de l'Europe s'efforce de se situer en complémentarité par rapport aux autres organisations européennes et notamment la CEE. En effet, à l'origine, cette dernière a surtout une vocation d'intégration économique et supranationale et n'intègre pas le Royaume-Uni, car la candidature britannique à la CEE est bloquée, en partie en raison d'un veto imposé par le Général de Gaulle le **14 janvier 1963**.

Contrairement à la CECA ou CEE, les domaines d'intervention du Conseil de l'Europe sont dès le départ très larges. Son objectif est de défendre les

droits de l'homme, la démocratie parlementaire et la primauté du droit. Dans ce but, il conclut des accords à l'échelle du continent pour harmoniser les pratiques sociales et juridiques des États-membres et favoriser la prise de conscience de l'identité européenne fondée sur des valeurs partagées et transcendant les différences de culture. Les droits de l'homme sont sans aucun doute le champ d'action prioritaire du Conseil de l'Europe : le **4 novembre 1950**, la Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales³ est signée à Rome. Elle prévoit un mécanisme pour garantir leur protection, notamment par la mise en place d'une Cour européenne des droits de l'homme (CEDH), instituée à Strasbourg en **1959**. En complément, le Conseil de l'Europe se penche aussi sur les droits sociaux : c'est la première organisation européenne qui adopte une Charte sociale⁴ en **1961** qui garantit les droits sociaux et économiques fondamentaux liés à l'emploi, au logement, à la santé, à l'éducation, à la protection sociale et aux services sociaux.

Le Conseil de l'Europe œuvre non seulement pour la protection des droits de l'homme, mais intervient également de manière prioritaire dans le domaine de la culture, de l'éducation et de l'identité européenne. Son rôle est d'ailleurs renforcé par le transfert, en **1954**, de toutes les activités liées à la culture et à l'éducation de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) envers le Conseil de l'Europe. Le travail précurseur du Conseil de l'Europe en matière de coopération culturelle se traduit notamment par l'adoption de la Convention culturelle européenne en décembre **1954**. Il se manifeste aussi, par exemple, par l'adoption du drapeau européen avec les douze étoiles sur un fond bleu en **1955**, tout comme l'hymne européen, le prélude à l'ode à la **Joie de la 9^e symphonie de Beethoven en 1971** qui deviennent ensuite les emblèmes de la CEE et ensuite de l'Union européenne.

3. Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales (CEDH) (STE n° 005) : <https://rm.coe.int/1680063776>

4. Charte sociale européenne : <https://rm.coe.int/168007cf94>

1955

8 DÉCEMBRE
Adoption du
drapeau européen



La coopération européenne sur l'enseignement de l'histoire fait partie de ce travail précurseur du Conseil de l'Europe en matière de culture, d'éducation et d'identité européenne, des domaines dont la CEE ne se saisit pas (encore) à cette période de la construction européenne.

Au sortir de la seconde guerre mondiale et à mesure que la construction européenne se développe, les acteurs de cette dernière s'intéressent progressivement à l'enseignement de l'histoire. D'après ces derniers, l'enseignement de l'histoire est capital car s'il est biaisé et/ou détourné du but de la connaissance par les nationalismes, il peut entraîner des conséquences néfastes. Un travail commence ainsi à s'amorcer au Conseil de l'Europe sur l'histoire des manuels scolaires du **XIX^e au XX^e siècles**.

A. De la première résolution de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe à la Convention culturelle européenne

Entre le **10 août et le 8 septembre 1949**, a lieu la première session de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe. A cette occasion, ses membres échangent sur la coopération culturelle, posant ainsi les bases de la vision du Conseil de l'Europe sur la culture : une culture dépassant les clivages et conduisant les européens à s'accepter et vivre en paix.

Victor Larock, rapporteur de la commission de la culture, de la science et de l'éducation, y explique alors que :

« La seule culture digne de ce nom est celle qui vise à l'enrichissement culturel et au perfectionnement moral de la personne humaine. Elle n'est pas au service d'une nation ou d'une classe, mais de l'homme.⁵ »

Léopold Sédar Senghor y complète son propos :

« Le plus grand obstacle qui s'oppose à l'édification de l'Union européenne est moins dans la divergence des intérêts économiques que dans la virulence cachée des nationalismes culturels.⁶ »

Abordant l'histoire, le représentant grec **Cassimatis** déclare d'ailleurs que :

« Comment pourrait-on réaliser cette œuvre essentielle pour l'avenir de l'Europe et aussi pour l'avenir de la paix – je parle des manuels scolaires uniformes d'histoire – si nous ne nous arrangeons pas pour entrer dans l'essence de la culture de chacun ?⁷ »

5. 26 août 1949, 1ère session de l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe (Partie III du compte-rendu : séances 12-15, pages 693-1052) Page 751 du compte-rendu

6. Idem . Page 755

7. Idem . Page 775

1949

7 SEPTEMBRE

Recommandation au Comité des Ministres, adoptée lors de la première session de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe (10 août - 8 septembre)



L'Assemblée recommande un plan de coopération comportant la « mise en œuvre de collections d'ouvrages impartiaux de géographie et d'histoire, mettant en évidence les liens de solidarité qui existent entre les peuples d'Europe »

1951

21 MARS

Création de l'« Internationales Institut für Schulbuchverbesserung », qui deviendra en 1975 le "Georg Eckert Institute"

IEI LEIBNIZ INSTITUTE
FOR EDUCATIONAL MEDIA
| Georg Eckert Institute

Après ces échanges, l'Assemblée adopte une première recommandation au Comité des ministres sur l'éducation le **7 septembre 1949**⁸. Les parlementaires invitent les ministres de l'Education des États-membres à réaliser une étude comparée des programmes d'enseignement de leurs pays, tendant à dégager de chaque programme des qualités valables pour tous. Ils préconisent l'élaboration de programmes, de cours et de conférences universitaires sur les questions et les organisations européennes et la mise en valeur collective des richesses artistiques, et notamment archéologiques, qui constituent un élément essentiel du patrimoine commun des peuples européens. Ils invitent par ailleurs les ministres à créer un Centre Européen de la Culture pour favoriser la coopération culturelle entre États et universitaires et la mise en valeur de la culture européenne.

8. Conseil de l'Europe, Assemblée Consultative, session ordinaire de 1949, recommandations au Comité des Ministres adoptées le 7 septembre 1949 : <https://rm.coe.int/recommandations-au-comite-des-ministres-adoptees-le-7-septembre-1949-e/16807a0851>

Cette recommandation met également l'accent sur la nécessité d'une coopération en matière de l'enseignement de l'histoire : l'Assemblée recommande ainsi

« la mise en œuvre de collections d'ouvrages impartiaux de géographie et d'histoire, mettant en évidence les liens de solidarité qui existent entre les peuples de l'Europe ».

Parmi les partenaires du Conseil de l'Europe, on compte de nombreuses organisations de la société civile. Elles sont des sources d'information et de conseil importantes et participent à la diffusion des travaux du Conseil.

La plus importante d'entre elles est l'« *Internationale Institut für Schulbuchverbesserung* » de Brunswick, fondée par Georg Eckert le **21 mars 1951** et puis renommée en 1975 « *Georg-Eckert-Institut–Leibniz-Institut für internationale Schulbuchforschung* ».

Georg Eckert (1912-1974) était un historien allemand, président de la commission nationale allemande pour l'UNESCO et fondateur de l'« *Internationales Institut für Schulbuchverbesserung* ». Personnage charismatique, mais hanté par son adhésion au Parti national-socialiste des travailleurs allemands et par sa participation à la deuxième guerre mondiale, Eckert était animé par un engagement fort pour la reconstruction démocratique du système éducatif de la République Fédérale d'Allemagne.



1912 - 1974

Au sein de cet institut, un travail considérable est donc déjà effectué en amont, sur lequel le Conseil de l'Europe peut se baser quand il lance les premières conférences sur les manuels d'histoire d'Europe.

Lors de ces conférences pour étudier les manuels d'histoire en Europe, Georg Eckert joue un rôle important.

Il est alors représentant de la République Fédérale d'Allemagne (RFA), pays qui soutient d'ailleurs moralement et financièrement l'Institut qu'il a créé pour améliorer l'enseignement de l'histoire en Europe. Son but est de développer l'analyse comparée et la révision des manuels scolaires afin d'aider à éradiquer les images partiales, conformistes et nationalistes.

En **1964**, les deux institutions œuvrent à la publication d'une encyclopédie sur les principaux termes utilisés en histoire – cinquante contributions à une conception

européenne de l'histoire « *Grundbegriffe der Geschichte. 50 Beiträge zum europäischen Geschichtsbild* ». Il s'agit d'un glossaire contenant cinquante termes fréquemment utilisés dans l'enseignement de l'histoire européenne, tels que la féodalité, le Moyen Âge, l'humanisme, la Renaissance, le nationalisme, etc. L'idée de réaliser un tel glossaire est née des difficultés terminologiques rencontrées par les participants aux cycles de conférences organisées par le Conseil de l'Europe. Par exemple, les définitions du Moyen Âge varient d'un pays à l'autre, et sa datation diffère souvent de plusieurs siècles. Ce glossaire n'a été publié qu'en allemand.

En **1965**, le Conseil de l'Europe invite l'Institut à servir d'organisme central pour les échanges d'informations sur les manuels d'histoire et de géographie. En **1969**, l'Institut coopère avec le Conseil de l'Europe pour le symposium sur l'enseignement de l'histoire dans le premier cycle des études secondaires.

Une étape nouvelle marquante pour favoriser le travail du Conseil de l'Europe sur l'enseignement de l'histoire est la Convention culturelle européenne qui est adoptée le **19 décembre 1954** à Paris et est entrée en vigueur le **5 mai 1955**. Elle est ouverte à la signature des États-membres à l'adhésion des États non-membres et à la Communauté européenne ce qui permet au Saint-Siège d'y adhérer en **1962**. Ses objectifs sont divers : ils vont de la mise en valeur de la culture et des langues des États-membres jusqu'au développement de la compréhension mutuelle entre les peuples d'Europe. Mais la Convention mentionne aussi l'histoire comme un élément clé pour la valorisation de la culture et de la civilisation européenne. La coopération en matière d'enseignement de l'histoire devient ainsi l'un des outils pour mettre en œuvre les objectifs énoncés par la Convention culturelle européenne du Conseil de l'Europe.



1957

12 JANVIER
Première session de la
Conférence européenne
des pouvoirs locaux

1954

19 DÉCEMBRE
Signature de la Convention
culturelle européenne



Au sein du Conseil de l'Europe, le travail sur l'histoire s'est construit sur plusieurs champs : celui de l'éducation formelle mais aussi sur celui de la culture et cela dès **1954**. Ainsi durant 60 ans, les expositions d'art du Conseil de l'Europe ont valorisé des périodes historiques à travers le miroir artistique. Elles avaient pour but de mieux faire connaître et apprécier l'art européen comme l'une des plus hautes expressions de la culture et des valeurs communes de l'Europe. En un demi-siècle, les expositions ont réussi à présenter la plupart des grandes époques de l'art européen et des personnages marquants de l'histoire.

Année	Lieu	Titre
1954	Bruxelles	L'Europe humaniste
1955	Vienne	Triomphe du maniérisme de Michel Ange au Greco
1964	Athènes	L'art byzantin : art européen
1983	Lisbonne	Les découvertes portugaises et l'Europe de la Renaissance
1983	Istanbul	Les civilisations anatoliennes
1989	Paris	La Révolution française et l'Europe
1992-1993	Paris, Berlin, Copenhague	Les Vikings : les scandinaves et l'Europe de 800 à 1200
1995-1996	Londres, Barcelone, Berlin	Art et pouvoir, l'Europe sous les dictateurs de 1930 à 1945
1998-1999	Münster et Osnabrück	Guerre et paix en Europe
2021-2014	Berlin, Tallinn, Milan, Cracovie	30 ^{ème} exposition d'art du Conseil de l'Europe « <i>soif de liberté. L'art en Europe depuis 1945</i> »

Cela se traduit aussi à travers l'accord Partiel sur les itinéraires culturels institués en **1987**.

« Il contribue à renforcer le potentiel des itinéraires culturels en matière de coopération culturelle, développement durable du territoire et cohésion sociale, en insistant particulièrement sur des thèmes ayant une importance symbolique pour l'unité, l'histoire, la culture et les valeurs européennes et la découverte de destinations méconnues ».

Depuis **1987**, les 47 itinéraires abordent des pans entiers de notre histoire commune : des Vikings au patrimoine juif à la culture mégalithique en passant par la route du Rideau de fer ou le patrimoine architectural des régimes totalitaires. Les itinéraires culturels signalent aussi les multiples formes de notre histoire commune qui passent aussi par les contes de fée, par la musique de Mozart ou par les écrivains.

B. Les conférences sur les manuels d'histoire

Entre 1953 et 1958, le groupe d'étude sur l'enseignement de l'histoire au sein du comité pour l'enseignement général et technique du Conseil de l'Europe organise une série de six conférences pour lancer les premiers travaux de coopération en matière de l'enseignement de l'histoire.

Les conférences sont accueillies à tour de rôle par les États-membres du Conseil de l'Europe et portent sur la révision des manuels scolaires d'histoire.

Ces conférences s'inscrivent dans une dynamique mondiale car l'UNESCO a en effet déjà publié en **1950** un premier livret sur la révision mutuelle

des manuels d'histoire dans les pays nordiques. Le Conseil de l'Europe et l'UNESCO s'inspirent alors dans ce domaine des travaux pionniers de la Société des Nations (SDN). Par ailleurs, le Conseil de l'Europe peut s'appuyer sur les travaux de la Commission Culturelle Nordique créée en **1947** qui propose une nouvelle vision de l'histoire

1950

Publication du livret UNESCO sur la révision mutuelle des manuels d'histoire dans les pays nordiques

1953

4-12 AOÛT
Conférence sur « l'idée européenne dans l'enseignement de l'histoire » à Calw (Allemagne)

3 SEPTEMBRE

Entrée en vigueur de la Convention européenne des droits de l'homme

soulignant, entre autres, l'importance du contexte, des faits objectifs et de l'histoire commune des pays. L'École européenne de Luxembourg, destinée aux enfants des fonctionnaires de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), fondée en **1953-1954**, est aussi une source d'inspiration pour le Conseil de l'Europe. En effet, celle-ci doit fournir un enseignement à des enfants de 6 nationalités différentes. Pour ce faire, elle vise à se limiter aux faits - notamment de civilisation -, montrer l'influence mutuelle des pays dans leurs histoires ou encore habituer les élèves aux manuels des six États-membres de la CECA.

Le Conseil de l'Europe a développé le programme d'enseignement de l'histoire dans deux directions. Tout d'abord, et en particulier dans les années



1950, il s'agissait d'éliminer les stéréotypes et les préjugés dans les manuels d'histoire et d'encourager les niveaux les plus élevés de fiabilité et d'équité. D'autre part, le Conseil a examiné la place de l'histoire dans les programmes de l'enseignement secondaire et a formulé des recommandations sur la manière d'en faire une contribution intéressante, stimulante et pertinente à l'éducation des jeunes. Il convient de souligner que les experts du Conseil ont précisé que l'objectif des conférences sur les manuels scolaires n'était pas d'utiliser l'histoire comme propagande pour l'unité européenne. Dès le départ, le rôle de l'enseignement de l'histoire dans la formation des attitudes des jeunes à l'égard des autres pays, races et religions est abordé dans les travaux du programme éducatif du Conseil de l'Europe.

La première conférence du Conseil de l'Europe sur les manuels d'histoire, organisée en 1953 à Calw, en République fédérale d'Allemagne (RFA), porte sur « l'idée européenne dans l'enseignement de l'histoire ».

Chaque État-membre est représenté par un responsable du domaine de l'éducation, professeur d'école, universitaire, expert ministériel, etc. La conférence commence avec des exposés sur des sujets historiques, mais permet également des discussions et critiques croisées entre les participants. Le climat des échanges est prolifique et permet ainsi de définir le fond, la forme et le rôle d'un manuel d'histoire. Ainsi, premièrement, un manuel doit être factuel. Il ne doit pas être un moyen de propagande pour l'unité européenne, ou de servir les intérêts d'un État, voire de compromettre les relations amicales entre les peuples. Deuxièmement, les faits énoncés dans les manuels ne doivent pas être uniquement politiques, mais aussi aborder les questions culturelles, économiques, sociales, idéelles et religieuses. Il faut tâcher d'exposer ces questions sous différents points de vue et avec des sources variées. Troisièmement, un manuel doit débiter avec l'histoire locale (régionale), puis aborder l'histoire nationale, tout en mettant en valeur les aspects européens de l'histoire de chaque pays (relations internationales et européennes, aspects et tendances communs). Il doit aussi rappeler que « *le nationalisme n'est pas le principe général de l'histoire moderne, mais simplement une phase de l'évolution historique de l'Europe* ». Enfin, l'histoire

doit aborder les temps modernes car « *elle permet de rendre l'élève conscient à la fois de ses droits et de ses devoirs en tant que membre de la communauté des nations européennes* ».

La deuxième conférence se tient à Oslo, en 1954, et porte sur « *le Moyen-Âge* ».

Similaire à son édition précédente, des manuels y sont examinés entre États-membres – comme entre la Grèce et la Turquie – et des conférences sur des sujets divers sont organisées : sur la civilisation scandinave, sur les éléments communs européens ou encore sur la civilisation islamique. Mais cette fois-ci, des recommandations sont aussi faites pour améliorer l'enseignement du Moyen-Âge. Selon les participants, il s'agirait ainsi d'aborder davantage les universités médiévales, le « *rôle unificateur du mouvement des croisades* », Byzance et la formation de l'Est européen face à l'Islam ou encore d'améliorer la compréhension de l'Islam et de l'héritage de Rome et de la tradition gréco-romaine ainsi que l'origine du terme « *Europe* ».

Suivant le même modèle, trois autres conférences ont lieu par la suite, chacune sur une période spécifique, et dans l'ordre chronologique :

1954

Conférence sur « *le Moyen-Âge* » à Oslo (Norvège)

1955

Conférence sur « *le XVI^e siècle* » à Rome (Italie)

1956

Conférence sur « *Les XVII^e et XVIII^e siècles* » à Royaumont (France)

1957

Conférence sur « *la période de 1789 à 1871* » à Scheveningen (Pays-Bas)

1958

Conférence sur « *la période de 1870 à 1950* » à Istanbul et Ankara (Turquie)



la conférence sur « *le XVI^e siècle* » (Rome, 1955), la conférence sur « *Les XVII^e et XVIII^e siècles* » (Royaumont, 1956) et conférence sur « *la période de 1789 à 1871* » (Scheveningen, 1957).

C'est ainsi quatre siècles d'histoire dans les manuels de 13 pays différents qui sont passés en revue.

La dernière conférence organisée en 1958 à Istanbul et Ankara porte sur l'époque moderne : « *la période de 1870 à 1950* ».

L'Espagne s'ajoute alors aux participants et ses manuels d'histoire sont analysés parmi les 107 manuels envoyés par les États-membres. En effet, l'Espagne a, le **4 juillet 1957**, rejoint la Convention culturelle européenne, et intègre par la même occasion le processus de relecture des manuels.

Le rapport à l'égard de l'Espagne critique un certain nombre de lacunes. Par exemple, le point de vue des peuples colonisés n'est pas abordé, l'émancipation de la femme n'est jamais mentionnée et les droits des minorités après

les traités de **1918** ne sont pas considérés. Ces constats se retrouvent dans les recommandations de la conférence : il s'agirait ainsi de parler davantage des questions démographiques, sociales, économiques, culturelles, religieuses et institutionnelles aux **XIX^e-XX^e siècles** ainsi que des causes, de différents aspects de la colonisation et de ne plus négliger l'émancipation des femmes. Enfin, cette conférence, dernière traitant de l'histoire moderne et souhaitant éviter tout revanchisme, recommande aussi qu'il faut parler

C. Impact et bilan des conférences

Les conférences sur les manuels d'histoire ont été le lieu d'une grande émulation intellectuelle et universitaire. Elles ont permis de tirer des conclusions pour guider au mieux la révision des manuels, par exemple, en abordant non seulement l'histoire du propre pays d'origine, mais aussi celle des autres pays européens et notamment aussi celle de l'Europe de l'Est ou du Sud-Est. De plus, les conférences ont eu un effet d'entraînement en

des causes et non des responsabilités de **1939-1945** et **1914-1918** : « ***l'idée d'une culpabilité collective d'un peuple doit être évitée*** ».

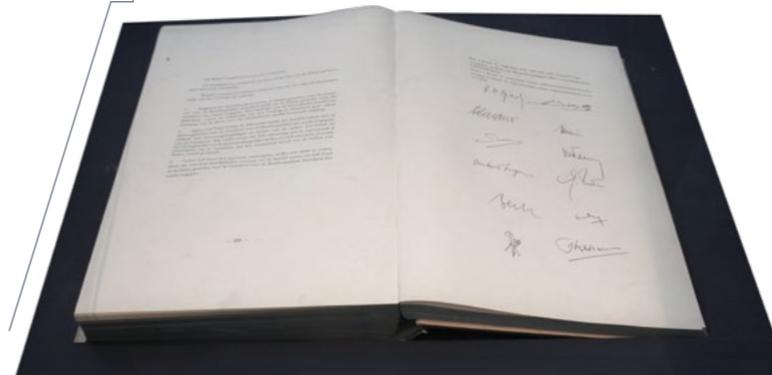
Lors du cycle de conférences organisé par le Conseil de l'Europe entre **1953** et **1958** près de 1000 manuels d'histoire en usage dans les écoles des États-membres ont été analysés avec pour principes l'honnêteté et l'équité dans les manuels, afin d'en éliminer stéréotypes et préjugés⁹.

faveur d'**une coopération interétatique sur la révision des manuels d'histoire**.

Par exemple, entre les deux premières conférences (**1953 et 1954**), les historiens allemands ont coopéré bilatéralement avec les historiens norvégiens, belges, danois, français ou encore anglais. Ils ont pu discuter des récits sur les relations bilatérales avec chacun de ces pays : rencontres, discussions, envoi de manuels, critiques de manuels et rencontre d'élèves.

9. Against bias and prejudice : <https://rm.coe.int/1680493c33>

1957



25 MARS

Signature du Traité de Rome instaurant la Communauté économique européenne (CEE) et du Traité Euratom

Par ailleurs, en **1954**, se tient entre historiens belges et allemands la « *Conférence germano-belge de Brunswick sur les manuels d'histoire* » pour discuter des controverses historiques entre les deux pays. En même temps, l'Union des enseignants français prévoit de lancer une tribune pédagogique internationale de 100 000 copies contenant des articles sur des questions d'histoire « *tendues* » entre France et Allemagne. Enfin, des rapprochements inattendus se sont fait jour. Ainsi, en mai **1954**, la Belgique et l'URSS s'échangent des manuels pour examen critique. Entre **1956** et **1957**, Indonésie et la RFA font de même. Le Royaume-Uni a même initié des rapports informels avec l'Inde pour discuter des manuels qu'il transmet ensuite à l'Institut de Brunswick. Après ces six conférences, une nouvelle période s'ouvre, pour poursuivre les travaux et pour en faire le bilan. En **1960**, Édouard Bruley, président de la société des professeurs d'histoire et de géographie en France et André Puttemans, inspecteur de l'enseignement moyen et normal et président de la Fédération nationale en Belgique, écrivent ensemble un ouvrage intitulé « ***Une histoire de l'Europe ?*** », qui résume les résultats des six conférences. D'autres personnalités du monde académique et de l'éducation s'impliquent pour la mise en œuvre des recommandations

et projets lancés par les conférences. Ainsi, par exemple, le professeur allemand Georg Eckert, directeur de "Internationales Institut für Schulbuchverbesserung" à Brunswick, édite cinq annuaires d'enseignement de l'histoire consacrés à des périodes différentes et reçoit pour son travail en **1958** le prix de l'Europe. Avec Edouard Bruley, il a également créé des recommandations afin de mieux enseigner l'histoire d'Allemagne en France, et inversement. De son côté, le belge Édouard Lousse, président de la commission du lexique du Comité pour l'enseignement général et technique et professeur et créateurs de manuels d'histoire, écrit plusieurs documents résumant les travaux des conférences, dont « **Histoire de la liberté civile et politique** » (**1958, finalisé en 1963**) qui traite de la période du I^{er} siècle jusqu'à **1957** ou « **Thèmes européens dans l'Histoire de l'Europe** » (**1964**) où il détaille les traits généraux de l'histoire européenne. Lors d'une première réunion de bilan au sein du Conseil de l'Europe en **1964**, quatre autres ouvrages sont mentionnés : un livre sur la révision des manuels d'histoire, une étude comparative de l'enseignement de l'histoire en Europe, le livre « *Histoire européenne* » et un livre du professeur Lousse sur « *Thèmes européens dans l'histoire de l'Europe* ».

1956

**23 OCTOBRE -
10 NOVEMBRE**

Insurrection
de Budapest



1964

Publication de
l'ouvrage « *Thèmes
européens dans
l'Histoire de l'Europe* »
qui résume les traits
généraux de l'histoire
européenne

Ainsi, il peut être retenu que les premiers travaux du Conseil de l'Europe en matière d'enseignement de l'histoire ne se limitent pas à des seules réflexions, discussions et recommandations pour mieux coopérer au niveau européen, mais aboutissent déjà à des réalisations concrètes : des études, documents d'analyse et livres sur la révision des manuels d'histoire en Europe et l'histoire européenne en général.

Emile Lousse (1905-1986) est un historien belge, spécialiste de l'histoire des institutions des temps modernes, qui a notamment enseigné à l'Université catholique de Louvain. Le professeur occupe une place importante dans les travaux du Conseil : représentant de la Belgique lors des conférences sur les manuels (dès 1953) et président de la Commission du Lexique (1956). Dans les années 1960, après les conférences sur l'enseignement de l'Histoire, Lousse écrit pour le Conseil une série d'ouvrages résumant ces travaux et portant sur l'Histoire européenne.



1905 - 1986

1962 - 1990

Une coopération de plus en plus structurée sur l'enseignement de l'histoire



Les années 1960 jusqu'à la fin de la guerre froide sont à la fois propices et mouvementées pour la coopération culturelle et l'enseignement de l'histoire au sein du Conseil de l'Europe.

D'un côté, après la **crise des missiles à Cuba en 1962**, à partir de **1963**, le climat international change et présente une chance pour un dialogue Est-Ouest. Une détente s'amorce entre les deux superpuissances qui décident d'entamer le dialogue, et les relations Est-Ouest s'améliorent jusqu'aux événements en Tchécoslovaquie lors de la répression du **printemps de Prague, en 1968**. Mais cela n'empêche pas d'autres conflits dans le monde : les États-Unis sont engagés dans la guerre au Vietnam et, au Moyen-Orient, la troisième guerre israélo-arabe (**guerre des Six-Jours**) éclate le **5 juin 1967**.

1968

La répression du printemps de Prague

De plus, la guerre froide se réinstalle après la conclusion des Accords d'Helsinki dans le cadre du processus de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (**CSCE**) en **1975**. A partir de **1977**, l'URSS commence à déployer des missiles SS-20 menaçant l'Europe de l'Ouest et, en **décembre 1979**, l'OTAN prend la « *double décision* » de déployer des missiles américains en Europe de l'Ouest et d'engager des négociations avec l'URSS pour obtenir le retrait des SS-20.

À la suite de l'état de siège instauré en Pologne en **décembre 1981**, les Européens sont pris dans la spirale de la « *nouvelle* » guerre froide et doivent appliquer cette décision à partir de **1983**. Ce n'est qu'avec l'**arrivée au pouvoir de Mikhaïl Gorbatchev en URSS, en 1985** et l'annonce, en **1987**, de ses politiques d'ouverture, la *Glasnost* et la *Perestroïka*, qu'une nouvelle période de détente peut s'amorcer. Un nouveau rôle se dessine peu à peu pour le Conseil de l'Europe : il peut progressivement s'ouvrir aux pays du bloc de l'Est en multipliant les contacts et les coopérations avec eux.



Un véritable tournant pour le Conseil de l'Europe s'annonce le 6 juillet 1989, quand Mikhaïl Gorbatchev choisit le Conseil de l'Europe pour souhaiter la création d'une « maison commune européenne ».

Après la chute du mur de Berlin le **9 novembre 1989**, le Conseil de l'Europe remplit ce rôle d'ouverture. Il devient alors le cadre de la réunification du continent européen, sur la base de ses valeurs fondamentales, à savoir les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. Un esprit de concurrence s'installe de plus en plus entre le Conseil de l'Europe et la CEE qui avance dans le processus d'intégration et qui commence à empiéter sur ses activités. Au Sommet de La Haye de la CEE, les **1 et 2 décembre 1969**, un accord de principe est trouvé en faveur de l'élargissement. Après l'adhésion du Royaume-Uni, de l'Irlande et du Danemark en **1973**, la CEE s'élargit encore à la Grèce (**1981**), à l'Espagne et au Portugal (**1986**). La différence entre la « Petite Europe » de la CEE et la « Grande Europe » du Conseil de l'Europe commence à s'estomper. De surcroît, la CEE met en place la Coopération politique européenne (CPE) pour faire face à la crise au Moyen-Orient et pour peser dans le processus de la CSCE.

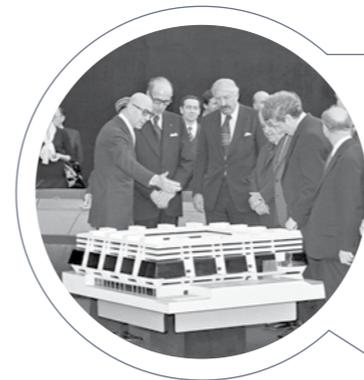


1969

1-2 DÉCEMBRE
Sommet de La Haye de la CEE

1970

12 JANVIER
Création du Centre européen de la Jeunesse comme réponse à la crise de 1968



28 JANVIER
Inauguration du « Palais de l'Europe » à Strasbourg (France)

1977



28 NOVEMBRE
Signature de la convention européenne relative au statut juridique du travailleur migrant

La CPE met directement en cause le rôle du Conseil de l'Europe en tant que plate-forme de discussion sur les questions internationales. Enfin, la CEE avance sur d'autres dossiers de la construction européenne : sur initiative du Président français, Valéry Giscard d'Estaing, et du chancelier allemand, Helmut Schmidt, **les premières élections européennes sont annoncées pour juin 1979**. L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe craint alors d'être mise à l'écart face à un Parlement européen élu au suffrage universel direct. La signature, en février **1986**, de l'Acte unique européen, qui prévoit la mise en place d'un marché intérieur à l'horizon **1992** et qui retient en même temps le principe d'une union économique et monétaire, signifie encore plus de concurrence pour le Conseil de l'Europe. En effet, le nouveau traité prévoit l'extension des compétences de la CEE à des domaines dans lesquels le Conseil de l'Europe intervient déjà, notamment l'environnement et la recherche.

Pour garder une place dans l'architecture européenne, le Conseil de l'Europe défend son rôle de protecteur des droits de l'homme et son rôle précurseur pour la coopération européenne et il recherche une légitimation en s'orientant de plus en plus vers une coopération avec le bloc de l'Est.

Ainsi, dans le domaine de la protection des droits de l'homme, la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) acquiert de plus en plus de notoriété et le nombre de requêtes individuelles augmente. La protection des droits de l'homme est renforcée par de nouveaux protocoles additionnels à la Convention, dont le plus significatif est celui de **1986** sur l'abolition de la peine de mort en temps de paix ou la Convention de protection contre la Torture en **1989**.

Le Conseil de l'Europe effectue également un travail précurseur dans de nombreux domaines, dans lesquels d'autres organisations internationales et européennes n'interviennent que plus tardivement.

9 NOVEMBRE

Chute du Mur de Berlin

Scannez ici pour regarder la vidéo



1989

Ainsi, par exemple, marquée par **les attaques terroristes aux Jeux Olympiques de Munich en 1972**, une première **convention sur la répression du terrorisme¹⁰ est adoptée en 1977**. Pour protéger l'environnement, une première convention est signée à Berne¹¹ dès **1979**, bien avant toute intervention de la CEE dans ce domaine. Enfin, le Conseil de l'Europe réussit à mettre en place quelques coopérations phares comme par exemple la **Charte européenne de l'autonomie locale¹² en 1985** ou la **Convention européenne pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants¹³ en 1987**. En matière de jeunesse,

culture, média et dialogue Nord-Sud, le Conseil de l'Europe est également précurseur. Ainsi, il crée par exemple un **Centre et Fonds européens pour la jeunesse en 1970-1972** qui est cogéré par des Associations de Jeunesse, suivi par deux autres Accords partiels dans les années **1980** instaurant un **Centre pour la coopération Nord-Sud à Lisbonne (1989) et Eurimages**, un fonds pour le soutien du cinéma européen (**1988**).

L'enseignement de l'histoire fait partie de ces domaines précurseurs de coopération européenne, dans lesquels le Conseil de l'Europe s'investit de manière de plus en plus structurée à partir des années **1960**.

A. La création du Conseil de la coopération culturelle

Après le premier cycle de conférences sur la révision des manuels d'histoire, le Conseil de l'Europe approfondit ses travaux dans les années 1960. En 1962, le Conseil se dote d'un « **Conseil de la coopération culturelle** » (CDCC).

Ce conseil est l'organe de gestion et d'impulsion des travaux du Conseil de l'Europe en matière d'éducation et de culture; ses missions sont définies par la Convention culturelle européenne.

10. Convention européenne pour la répression du terrorisme (STE n° 090) : <https://rm.coe.int/1680077326>

11. Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (STE n° 104) : <https://rm.coe.int/1680078b0e>

12. Charte européenne de l'autonomie locale (STE n° 122) : <https://rm.coe.int/1680a40961>

13. Convention européenne pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (STE n° 126) : <https://rm.coe.int/168007a696>



1962

16 DÉCEMBRE
Création du Conseil de
coopération culturelle (CDCC)

En 1962, le CDCC est composé de trois comités :

- le Comité de l'éducation supérieure et la recherche
- le Comité de l'éducation générale et technique
- le Comité de l'éducation extrascolaire (jeunesse).

Les programmes du CDCC font partie intégrante des travaux du Conseil de l'Europe et ils contribuent, comme les programmes des autres secteurs, aux trois objectifs majeurs de l'organisation. Ils visent tout d'abord à protéger, renforcer et promouvoir les droits de l'homme et les libertés fondamentales, ainsi que la démocratie pluraliste.

Ensuite, ils cherchent à développer la conscience de l'identité européenne. Enfin, ils recherchent des solutions communes aux grands problèmes et enjeux de la société européenne.

Ces programmes sont extrêmement variés : ils concernent par exemple l'éducation à la citoyenneté démocratique, les langues vivantes, les liens et échanges scolaires, les politiques éducatives, la formation des personnels éducatifs, la formation continue ou encore la reconnaissance des qualifications.

L'histoire est l'un des domaines d'intervention du CDCC. Par exemple, à ses débuts, c'est le Comité de l'Éducation Générale et Technique qui guide les travaux et conférences sur la révision des manuels et l'enseignement de l'histoire des États-membres du Conseil de l'Europe. Il est également chargé d'évaluer leur objectivité et en 1968, le CDCC déclare d'ailleurs que :

« les manuels ne sont généralement pas objectifs (préjugés nationaux, erreurs d'interprétations, terminologie inexacte, etc.) »¹⁴

14. Mémoire du 25/09/1968 « Note à l'attention de M. Neumann » de M.T. Monticone, Archives du Conseil de l'Europe

B. Les symposiums sur l'éducation secondaire

En 1965, à Elsenor, a lieu un premier symposium intergouvernemental sur « l'enseignement de l'histoire dans l'enseignement secondaire » qui réunit des spécialistes des États-membres du Conseil de l'Europe.

Cet événement marque le début d'une série de quatre symposiums sur l'éducation secondaire. C'est la deuxième grande série de rencontres sur l'enseignement de l'histoire après la série de conférences de 1953-1958. Durant le premier symposium, comme pour Calw en 1953, les experts tracent les contours que doit avoir l'enseignement de l'histoire dans les établissements secondaires et fixent quelques principes communs directeurs :

- l'histoire est politique et militaire, mais aussi économique, artistique et culturelle;
- l'histoire doit être enseignée en variant les points de vue, et avec des supports différents, le tout au sujet d'aires géographiques variées, afin d'être objective et complète;
- il est plus important pour les élèves de comprendre les phénomènes historiques que d'apprendre des dates;
- les professeurs doivent garder leur liberté dans leur interprétation du programme;
- l'histoire doit être enseignée partout, y compris dans l'enseignement technique.

1965

21 AOÛT-
1^{ER} SEPTEMBRE
Symposium
intergouvernemental
sur « l'enseignement
de l'histoire dans
l'enseignement
secondaire »,
à Elsenor
(Danemark)

Globalement, les experts soulignent qu'il faut que l'« enseignement de l'histoire soit considéré comme l'une des bases de la formation du citoyen de l'Europe et du monde, au même titre que celui de la géographie et que l'instruction civique ».

Dans la mesure du possible, l'histoire doit être présentée dans une perspective européenne. Cette approche peut intégrer les thèmes suivants :

- Les grandes migrations dans la mesure où elles concernent l'Europe
- Les croisades
- Les institutions représentatives et les principes du droit
- L'humanisme et la Renaissance
- Le développement du capitalisme
- L'émergence des États modernes.
- L'Europe dans le monde d'aujourd'hui.

Les symposiums suivants poursuivent ces travaux et préconisent des recommandations aux États-membres. En **1969**, le **2^{ème} symposium** à Brunswick porte ainsi sur « *l'enseignement de l'histoire dans le premier cycle des études secondaires* » ; en **1971**, le **3^{ème} symposium** est organisé à Strasbourg sur « *l'enseignement de l'histoire dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire* » et en **1983**, le **4^{ème} symposium** a lieu sur « *l'enseignement relatif aux découvertes portugaises dans les écoles secondaires d'Europe occidentale* ».

Le symposium a conclu qu'en enseignant les voyages portugais et européens en général, il fallait veiller à rendre justice aux réalisations considérables des civilisations contemporaines dans d'autres parties du monde, par exemple en Afrique, en Inde, en Chine et au Japon.

De cette manière, l'enseignement des voyages pourrait ouvrir une fenêtre sur d'autres cultures et favoriser une meilleure compréhension interculturelle. D'ailleurs, l'enseignement des voyages ne doit pas se réduire à une simple énumération des différents événements et étapes du processus d'expansion.



1972

Création du Fonds Européen pour la Jeunesse (FEJ)



8 SEPTEMBRE

Émeutes à Téhéran, début de la révolution iranienne et deuxième choc pétrolier

1978

Il faut aider les élèves à comprendre la complexité du phénomène, c'est-à-dire les origines et les raisons de l'expansion européenne ainsi que les conséquences générales de ce phénomène pour l'Europe et pour les autres parties du monde.

En parallèle de ces travaux, un symposium plus thématique est organisé pour la première fois à Louvain, les **18 au 23 septembre 1972** : il porte sur « *la religion dans les manuels d'histoire* ». Bien qu'il ait renoncé à définir la religion en raison de la complexité du terme, le sujet a été débattu afin d'en tirer des recommandations pour son enseignement dont l'importance est soulignée par les experts. Ainsi, d'après le professeur d'Haenens, moins de 1% des manuels d'histoire sont, dans les années **1970**, consacrés à la religion. Face à ce constat, les chercheurs rappellent la position centrale de la religion dans l'histoire et recommandent qu'elle soit réhabilitée dans les manuels. Toutefois, selon eux, le traitement de l'histoire doit être impartial, sans jugements de valeur et montrer la religion dans sa complexité : structures religieuses, forces sociales ou encore liens avec le politique. De plus, le sujet doit être enseigné à partir de ce que les élèves connaissent, c'est-à-dire leur religion.

C'est lors de ce symposium qu'on note le rôle du professeur d'histoire dans la transmission des biais dans l'enseignement de l'histoire des religions :

Le professeur d'histoire ne doit pas présenter une foi comme supérieure à une autre, parce que les autres sont plus éloignées dans l'espace et plus différentes dans leurs dogmes et leurs pratiques. Si les manuels en usage en Europe occidentale donnent une place prééminente aux formes européennes du christianisme (catholicisme, protestantisme, orthodoxie), ils ne doivent pas perdre de vue le rôle joué par les autres religions (judaïsme, islam, etc.) et leur contribution au développement de la culture européenne ; tout en servant la vérité historique et l'esprit d'ouverture et d'œcuménisme.

A l'issue du symposium, les chercheurs soulignent la nécessité de poursuivre ses échanges thématiques et conviennent de collaborer davantage, au sein du CDCC, mais aussi dans d'autres structures de coopération, comme par exemple au sein du Comité international de sciences historiques ainsi que dans les associations nationales de professeurs d'histoire.



C. La résolution de l'Assemblée parlementaire contre la propagande pro-fasciste et raciste aux travaux sur la pédagogie et la didactique de l'histoire

Un tournant pour la coopération en matière de l'enseignement de l'histoire arrive au début des années 1980.

En effet, le **1 octobre 1980**, alors que la propagande virulente pro-fasciste et raciste, accompagnée d'attentats, est de retour en Europe, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe adopte la résolution 743 sur la nécessité de combattre la réapparition de la propagande fasciste et ses aspects racistes¹⁵, aux travaux sur la pédagogie et la didactique de l'histoire. Cette résolution prend clairement position en faveur d'un enseignement de l'histoire qui promeut la démocratie et les valeurs humanitaires. Les parlementaires demandent ainsi aux États-membres du Conseil de l'Europe de :

« prendre les mesures appropriées pour s'attaquer aux racines du mal qui sont à l'origine de cette propagande, en assurant à tous l'accès à la justice, au droit au travail, à la culture et à l'éducation qui devrait notamment réserver une place convenable à l'enseignement de l'histoire moderne, de façon à mieux préparer les jeunes à la promotion de la démocratie ».

15. Résolution 743 (1980) de l'APCE sur la « Nécessité de combattre la réapparition de la propagande fasciste et ses aspects racistes » : <https://pace.coe.int/fr/files/16154/pdf>

L'année **1980** marque également un moment où le Conseil diversifie ses partenariats.

Ainsi, en mars 1980, le Conseil de l'Europe a favorisé la création de l'International Society for History Didactics (Société internationale pour la didactique de l'histoire - ISHD). Son « but est de faire progresser l'étude de la didactique de l'histoire en tant que discipline savante au moyen de l'échange mutuel d'informations bibliographiques, de résultats de recherche, d'idées sur le sujet, de matériel pédagogique, de programmes et de toute autre information pertinente ».

De nos jours, l'ISHD collabore régulièrement avec le Conseil de l'Europe et son Observatoire de l'enseignement de l'histoire en Europe.

1987

7 OCTOBRE

Adhésion de la Yougoslavie à la Convention culturelle



23 OCTOBRE

Premier itinéraire culturel du Conseil de l'Europe, déclaration de Saint-Jacques-de-Compostelle

1989



1^{ER} JUIN

Catherine Lalumière, première femme élue Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe

8 JUIN

Octroi du statut d'invité spécial par le Conseil de l'Europe à la Hongrie, à la Pologne, à la Yougoslavie et à l'URSS

6 JUILLET

Discours de Mikhaïl Gorbatchev sur la Maison commune européenne



1990

Le Conseil de l'Europe tient à Brunswick un atelier sur la pédagogie des manuels d'histoire

De même, cette période voit la création de l'Association internationale des étudiants d'histoire (ISHA). C'est un réseau d'étudiants en histoire et sciences connexes qui vise au partage des points de vue pour améliorer la compréhension de l'histoire et de la culture. Cette organisation non-gouvernementale est une source d'information et de conseil importante pour le Conseil de l'Europe et elle participe à la diffusion de ses travaux.

En outre, en 1990, le Conseil de l'Europe tient à Brunswick un atelier sur la pédagogie des manuels d'histoire.

Il en ressort plusieurs recommandations. Tout d'abord, les buts de l'histoire ont été redéfinis : il faut chercher à développer chez l'élève esprit critique et compréhension de l'histoire plutôt que de lui faire réciter des dates et des noms. Il faut aussi former la jeunesse à lutter contre les préjugés et les conduire à apprécier la démocratie parlementaire et la société pluriculturelle. Ensuite, par rapport à la méthode, il faut prendre le temps de créer les manuels : juger attentivement l'histoire récente, avoir un juste

équilibre histoire mondiale / histoire locale et adapter la pédagogie à l'âge des enfants. De plus, il faut veiller à avoir des illustrations de qualité dans « *un monde du règne de l'image* » et laisser une marge d'application aux professeurs.

Enfin, le Conseil vise à valoriser les projets de recherche dans l'analyse et l'évaluation des manuels scolaires. Ainsi, il vise à les intégrer dans la base de données EUDISED (créée en 1972). De même, il cherche à éditer, en collaboration avec le Georg Eckert Institute, un répertoire des instituts de recherche sur les manuels scolaires et des bibliographies nationales informatisées (dans le Thésaurus européen de l'éducation).

En somme, tout au long des années 1960 jusqu'aux années 1990, la coopération du Conseil de l'Europe autour de l'enseignement de l'histoire se structure davantage.

Avec le Conseil de la coopération culturelle, avec les symposiums sur l'éducation secondaire et le symposium sur la religion dans les manuels d'histoire, un travail continu et approfondi peut être effectué par les experts, afin d'aboutir à une mise en avant des principes fondateurs pour

l'orientation de l'enseignement de l'histoire en Europe, à savoir la démocratie, l'État de droit et le respect des droits de l'homme. La Résolution 743 de l'Assemblée parlementaire confirme cette orientation démocratique de l'enseignement de l'histoire du Conseil de l'Europe.

1990 - à nos jours

L'enseignement de l'histoire dans un Conseil de l'Europe paneuropéen



1990

3 OCTOBRE
Réunification
allemande

1992

7 FÉVRIER
Signature
du Traité de
Maastricht
sur la création
de l'Union
européenne (UE)



La période de 1990 à nos jours est caractérisée par un renouveau du Conseil de l'Europe qui devient la première organisation paneuropéenne dans une nouvelle ère des relations internationales.

La chute du mur de Berlin le 9 novembre 1989 marque à la fois la fin de la division de l'Europe et la fin de la guerre froide. Les événements se bousculent : Gorbatchev renonce à la doctrine brejnévienne de la souveraineté limitée, et les pays d'Europe centrale et orientale peuvent entamer un processus de démocratisation et de transition vers l'économie de marché.

La réunification allemande est réalisée le 3 octobre 1990, puis en 1991 le Pacte de Varsovie est dissout, enfin l'URSS éclate.

C'est la fin de l'ancien système des deux superpuissances et la Russie doit se replacer dans un nouvel équilibre de forces dans lequel les États-Unis pèsent fortement, surtout sur le plan militaire. Très vite, l'Europe est aussi bouleversée par de nouveaux conflits. Après l'éclatement de la Yougoslavie, en 1992, la guerre est déclenchée en Bosnie-Herzégovine.

Ce conflit à peine résolu après la conclusion des Accords de Dayton en décembre 1995, un autre commence au sujet de l'indépendance du Kosovo, en 1999.

Dans les deux cas, les Européens à eux seuls n'arrivent pas à résoudre le problème et doivent faire appel à l'OTAN – et notamment aux Américains – pour intervenir militairement dans la région.

Dans ce contexte, les pays d'Europe centrale et orientale souhaitent être intégrés le plus rapidement possible dans les organisations et alliances de l'Ouest, notamment la Communauté européenne. Mais, pour cette dernière, l'objectif principal est de se consolider avant de s'élargir. Le chemin vers l'union politique et monétaire est tracé par le **Traité de Maastricht de 1992** qui transforme la CEE en Union européenne (UE) et modifie sa structure institutionnelle par la mise en

place de trois piliers : un premier pour le domaine communautaire, un deuxième pour la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) et un troisième pour les affaires intérieures et la justice. Ces réformes ne suffisent pas à préparer l'UE à intégrer des pays d'Europe centrale et orientale. C'est le Conseil de l'Europe qui paraît être la structure la mieux placée pour jouer le rôle d'organisation paneuropéenne. Il entame le processus d'élargissement le plus spectaculaire depuis sa création : de 1990 à 2009, il multiplie par deux le nombre de ses membres, passant de 23 à 47 Etats. Il commence par une première vague d'élargissement, aux pays d'Europe centrale et orientale jusqu'en 1993, et ensuite par une deuxième vague aux pays de l'ex-URSS (y compris la Russie) ainsi qu'aux anciennes républiques de l'ex-Yougoslavie.

Ce n'est que le 16 mars 2022, à cause de la guerre d'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, que la Russie est expulsée du Conseil de l'Europe réduisant désormais le nombre de ses États-membres à 46.

2022

24 FÉVRIER

Guerre de la Fédération de Russie contre l'Ukraine

16 MARS

Exclusion de la Fédération de Russie du Conseil de l'Europe



1990

10 MARS

Création de la Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise)

Afin de pouvoir accueillir les nouveaux États-membres à partir des années 1990, le Conseil de l'Europe doit mener une restructuration interne : il met en place de nouveaux outils de coopération et il entame une réforme de la Cour et de ses mécanismes pour la protection des droits de l'homme. Il continue aussi à développer des coopérations phares. Ainsi, les vagues d'élargissement sont accompagnées par la mise en place de nouveaux outils et de nouvelles techniques d'assistance à destination des pays concernés : des programmes d'aide et **la Commission pour la démocratie par le droit (Commission de Venise) en 1990** ou encore une procédure de monitoring pour veiller au respect des engagements en 1994. Le regain d'importance du Conseil de l'Europe sur la scène européenne se confirme aussi par la tenue de sommets des chefs d'État et de gouvernement. A l'instar des sommets de l'UE, ces rencontres « *au plus haut niveau européen* » servent à fixer les orientations pour les activités du Conseil de l'Europe et à lancer d'importantes réformes institutionnelles.

Ainsi, le Sommet de Vienne de 1993 donne l'impulsion pour la mise en place d'un Congrès des pouvoirs locaux et régionaux en 1994 et pour la création d'une Cour unique des droits de l'homme en 1998. Le Sommet de Strasbourg de 1997 lance l'idée d'un Commissaire européen aux droits de l'homme qui entre en fonction en 1999, tandis que le Sommet de Varsovie de 2005 initie la conclusion d'un mémorandum d'accord avec l'UE.

1997



10-11 OCTOBRE

Deuxième Sommet du Conseil de l'Europe à Strasbourg (France)

Dans la nouvelle architecture institutionnelle du Conseil de l'Europe, la CEDH acquiert une position centrale : en 1998, elle devient une institution permanente et gagne en importance à la fois par la croissance exponentielle du nombre de requêtes individuelles qui lui sont adressées et par ses arrêts qui acquièrent progressivement une valeur quasi constitutionnelle.

Le développement de la CEDH est également significatif : l'interdiction en 2002 de la peine de mort en toutes circonstances prouve que les Européens ont une vision autre que celle d'un catalogue des droits de l'homme à respecter qui est celle du reste du monde, y compris aux États-Unis.

Par ailleurs, le Conseil de l'Europe ne cesse de compléter la CEDH par des conventions plus spécifiques, comme par exemple la **Convention-cadre pour la protection des minorités nationales**¹⁶ (1995), les conventions en matière de biomédecine¹⁷ en 1997, la Convention de Varsovie sur la lutte contre la traite des êtres humains¹⁸ (2005), la Convention de Lanzarote sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels¹⁹ (2007) ou encore la **Convention d'Istanbul sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique**²⁰ (2011).

Aujourd'hui, le Conseil de l'Europe se trouve confronté à de nouveaux défis. L'enthousiasme de l'élargissement est tombé et, surtout, le Conseil de l'Europe n'est plus la seule organisation à vocation paneuropéenne. Depuis 1994, la CSCE a été transformée en Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et est appelée, comme le Conseil de l'Europe, à intervenir pour

16. Convention-cadre pour la protection des minorités nationales (STE n° 157) : <https://rm.coe.int/168007cdb8>

17. Convention pour la protection des Droits de l'Homme et de la dignité de l'être humain à l'égard des applications de la biologie et de la médecine : Convention sur les Droits de l'Homme et la biomédecine (STE n° 164) : <https://rm.coe.int/168007cf99>

18. Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains (STCE n° 197) : <https://rm.coe.int/1680083731>

19. Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (STCE n° 201) : <https://rm.coe.int/1680084833>

20. Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (STCE n° 210) : <https://rm.coe.int/1680084840>

2001



11 SEPTEMBRE
Attaques terroristes contre les États-Unis

2002

21 FÉVRIER
Entrée en vigueur du Protocole n°13 à la Convention européenne des droits de l'homme, abolissant la peine de mort en toutes circonstances

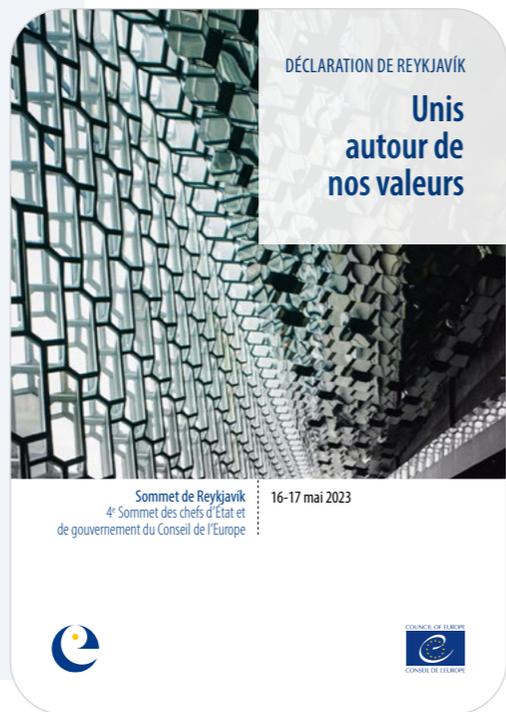
la stabilisation du continent européen, par des missions de prévention des conflits. Après la **signature du Traité de Nice, le 26 février 2001**, l'UE s'élargit jusqu'en 2012 à 28 États-membres dont 10 pays d'Europe centrale et orientale. Après le **Brexit en 2020**, elle compte aujourd'hui 27 États-membres. A partir de 2009, le Conseil de l'Europe entre dans une coopération structurée avec l'UE autour de trois volets qui visent à une complémentarité : la coopération politique, la coopération juridique et les programmes de coopération pour des pays non-membres de l'UE. Cette coopération est d'autant plus importante que l'Europe est confrontée à de nombreuses crises – crise migratoire, crise du terrorisme international, crise sanitaire, guerre en Ukraine – qui nécessitent un effort commun de la part des Européens pour les affronter ensemble.

Le Conseil de l'Europe effectue un travail de formation à l'éducation et à la sauvegarde des valeurs fondamentales en Europe ce qui se traduit aussi par ses activités en matière de l'enseignement de l'histoire dans la « *nouvelle Europe* » élargie.

Plus récemment, en 2020 la mise en place d'un accord Partiel élargi sur l'Observatoire de l'enseignement de l'histoire en Europe vient compléter le travail du Conseil de l'Europe par une base factuelle de l'état de l'enseignement de l'histoire dans les États membres de cet accord.

Le dernier Sommet, à Reykjavik en 2023²¹, est surtout dédié au soutien à l'Ukraine et la mise en place de mesures concrètes visant à rendre justice aux victimes de l'agression russe. En outre, ce sommet représente un renouvellement de l'engagement des États-membres pour les valeurs du Conseil de l'Europe à travers une déclaration commune « *Unis autour de nos valeurs*²² ».

Cette déclaration mentionne spécifiquement l'histoire dans le contexte de l'accès à l'information et de la lutte contre le discours de haine et la désinformation, en particulier l'instrumentalisation de l'histoire avec cette volonté « de surmonter le passé et de créer des bases solides pour construire l'unité dans un esprit d'harmonie et de coopération, dans le respect des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit. »



21. <https://www.coe.int/fr/web/portal/fourth-council-of-europe-summit>

22. <https://rm.coe.int/4e-sommet-des-chefs-d-etat-et-de-gouvernement-du-conseil-de-l-europe/1680ab40c0>

A. Les rencontres sur l'enseignement de l'histoire dans la « nouvelle Europe »

Dans les années 1990, alors que le Conseil de l'Europe s'élargit avec la chute du mur de Berlin et l'éclatement du bloc de l'Est aux pays d'Europe centrale et orientale, aux pays de l'ex-Yougoslavie et à de nombreux pays de l'ancienne URSS, **la coopération en matière de l'enseignement de l'histoire acquiert une nouvelle dimension.**

L'Organisation de Strasbourg doit en effet engager une discussion paneuropéenne sur l'enseignement de l'histoire avec ses nouveaux pays-membres. Elle commence ainsi à rassembler des experts, des enseignants et des officiels d'Europe de l'Est et de l'Ouest pour discuter de leurs vues sur l'enseignement. Ces rencontres permettent une coopération renouvelée pour définir ensemble les pistes afin de réformer l'enseignement en Europe centrale et orientale. L'ensemble des actions du Conseil de l'Europe dans cette période ont lieu dans le cadre du projet appelé « **Nouvelle Europe** » (1989-1998).

À partir de 1989, les changements intervenus en Europe et la transition démocratique des pays d'Europe centrale et orientale ont influencé les travaux du Conseil de l'Europe. La priorité

devient le soutien à la réforme de l'enseignement de l'histoire dans les pays d'Europe centrale et orientale – avec des programmes spécifiques pour ces pays – et la prise en compte de l'impact que ces changements peuvent avoir sur l'enseignement de l'histoire dans tous les États membres ainsi que la révision de la notion de dimension européenne. En effet, l'enseignement de l'histoire est une priorité dans les nouveaux États-membres en transition démocratique. Et ce pour plusieurs raisons. Tout d'abord, il s'agit de passer par une analyse de la période vécue sous les régimes communistes dans le temps de la guerre froide, car pour eux : « *comprendre le passé conduit à comprendre le présent* ». Ensuite, l'éducation permet de former les citoyens à l'esprit critique; l'ouverture d'esprit et la tolérance sont importants pour pouvoir vivre dans la société actuelle et aller à la rencontre d'autres cultures. Enfin, l'histoire permet aux citoyens de se sentir citoyens de leur pays, mais également représentants du continent européen voire du monde, favorisant donc l'unité européenne et nationale.

Le symposium de Bruges (1991) compte parmi les rencontres les plus importantes de cette période. Il réunit pour la première fois des experts, des professeurs d'histoire et des responsables de l'éducation d'Europe de l'Ouest et de l'Est pour échanger des points de vue sur l'enseignement de l'histoire dans la « *nouvelle Europe* ». Il met en évidence un paradoxe qui est apparu depuis lors dans les périodes de détresse : le manque d'intérêt des apprenants alors que, dans le même temps, il y avait un regain d'intérêt pour l'histoire parmi le grand public.

Ce symposium conduit à la fondation de la Conférence Permanente Européenne des Associations de Professeurs d'Histoire (EUROCLIO) en 1992, mais il annonce aussi l'organisation d'autres symposiums pour aider l'enseignement de l'histoire à l'Est. Enfin, il est l'occasion d'une nouvelle définition des objectifs pour l'enseignement de l'histoire avec des apports tant de l'Est que de l'Ouest de l'Europe.



1991

9-13 DÉCEMBRE
Symposium de Bruges sur l'enseignement de l'histoire dans le cadre du projet « *Nouvelle Europe* » (1989-1998)

1992

Établissement, avec le soutien du Conseil de l'Europe, d'EUROCLIO : la Conférence permanente européenne des associations de professeurs d'histoire



1998

30 OCTOBRE
Début de la campagne « L'Europe, un patrimoine commun », décidée lors du deuxième Sommet du Conseil de l'Europe en 1997 à Strasbourg (France)

1995



14 DÉCEMBRE
Accords de Dayton mettant fin aux combats interethniques en Bosnie-Herzégovine

Il s'agit de :
« **transmettre un patrimoine, une culture historique, destinée à enraciner l'élève qui les reçoit. Ce terme de 'racines' peut s'entendre dans une acception ouverte, s'il s'agit pour l'élève de prendre conscience du passé de la société dans laquelle et avec laquelle il vit, que cette dernière soit régionale ou plus large** »²³

23. Citation extraite du document « *Le Conseil de l'Europe et l'enseignement de l'histoire à l'école* » de Ann Low-Bear (1997) des archives numérisées du Conseil de l'Europe, page 27

Il est important de noter que le symposium de Bruges a soulevé des questions sur l'identité nationale, dont certaines émergent encore sporadiquement et constituent à ce jour un débat ouvert.

« Comment penser l'histoire nationale si l'État politique est de création récente ? Qu'est-ce que l'histoire nationale lorsqu'il existe des groupes minoritaires importants ? Comment l'histoire nationale peut-elle créer un sentiment de citoyenneté si l'histoire récente est inextricablement liée à ce qui constitue aujourd'hui d'autres nations ? »²⁴

Sur le plan politique, les participants au symposium demandent au Conseil de l'Europe d'élaborer une charte européenne pour l'enseignement de l'histoire afin de « garantir le respect de l'intégrité de la matière historique » et de « l'intégrité intellectuelle de l'enseignant d'histoire » et de protéger ce dernier des manipulations politiques. Ces demandes n'ont pas été suivies d'effet d'emblée, mais dans un contexte plus large, ultérieurement, en **2010**, le Comité des Ministres a adopté une « **Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme** ».²⁵

24. Ibidem, p.28

25. Recommandation CM/Rec(2010)7 du Comité des Ministres sur la « Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme » : <https://rm.coe.int/09000016805cf025&format=native>

2009

MAI
Publication par le Conseil de l'Europe de la collection des fiches pédagogiques sur l'histoire des Roms



Les symposiums et séminaires qui s'en suivent permettent de redéfinir les bases de l'enseignement de l'histoire pour des thèmes divers :

« L'enseignement de l'histoire depuis 1815 avec une référence particulière aux modifications de frontières » (Leeuwarden, 1993) :

lance un débat important sur l'identité nationale et le nationalisme; il n'est pas légitime d'enseigner l'histoire pour promouvoir des attitudes nationalistes. Dans les pays où la population n'est pas homogène sur le plan culturel et ethnique, il convient de trouver un équilibre entre le sentiment d'identité politique commune et la reconnaissance de l'histoire des groupes ethniques et culturels minoritaires.

« L'enseignement de l'histoire et conscience européenne » (Delphes, 1994) :

confirme la multiperspectivité comme meilleur concept directeur pour l'enseignement de l'histoire a fait surface dans ce symposium.

« Histoire, valeurs démocratiques et tolérance en Europe : l'expérience des pays en transition » (Sofia, 1994) :

suggère que le Conseil de l'Europe élabore une Charte européenne des professeurs d'histoire,

destinée à les protéger des manipulations politiques, et il a été fait référence au courage civique des professeurs d'histoire.

« La réforme de l'enseignement l'histoire dans les écoles des pays européens en transition démocratique » (Graz, 1994) :

aborde les grandes difficultés d'approvisionnement des écoles en manuels scolaires ou autres matériels permettant à une classe d'une trentaine d'élèves d'apprendre, ainsi que sur l'importance de réduire la domination de l'histoire politique. Il a été convenu que, dans la nouvelle approche, les conflits sociaux, politiques ou sexospécifiques devaient être rendus visibles à tous les niveaux.

« La préparation et la publication de nouveaux manuels d'histoire pour les écoles des pays européens en transition démocratique » (Varsovie, 1996) :

établit notamment une liste de critères et normes applicables à la rédaction des manuels.

« La formation initiale et continue des professeurs d'histoire dans les pays européens en transition démocratique » (Lviv, Ukraine, 1997)

Des coopérations nombreuses ont lieu à travers des conférences, séminaires et rencontres d'experts, soit plus spécifiquement avec certains États-membres du Conseil de l'Europe (Bosnie-Herzégovine, Chypre, Fédération de Russie) soit avec des régions géographiques de l'Europe : l'Europe du Sud-Est, le Caucase, l'Europe du Nord et du Sud.

Lors de ces rencontres, les universitaires et experts du Conseil de l'Europe ont pu discuter de la diversité d'approches à l'histoire mondiale, des sociétés multiculturelles dans les manuels scolaires, entre autres. Chose inédite, tous les acteurs sont impliqués : les ministères de l'Éducation et des Sciences, les administrations régionales, les organisations de la société civile, un large public de professeurs d'histoire et même leurs élèves. Même des organisations telles que l'UNESCO, l'Institut Georg Eckert et EUROCLIO sont impliquées, permettant l'inclusion d'un large éventail d'acteurs.

Les années 1990 sont aussi l'occasion d'approfondir la lutte contre le racisme alors que la guerre fait rage dans les Balkans. **En 1993, au Sommet de Vienne**, les chefs d'État et de Gouvernement expriment la nécessité de combattre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance. Dans leur plan d'action, ils expliquent leur objectif de renforcer

la compréhension mutuelle et la confiance entre les peuples par la coopération : éduquer aux droits de l'homme, au respect des diversités culturelles et à « **éliminer les préjugés par l'enseignement de l'histoire en mettant en évidence les influences mutuelles positives entre différents pays, religions et idées dans le développement historique de l'Europe** ».

La période est également marquée par un regain d'intérêt pour le patrimoine culturel et son importance pour l'enseignement de l'histoire.

En 1985, sur la base d'une proposition française, le Conseil de l'Europe lance les Journées européennes du patrimoine.

En 1993, 34 pays européens s'associent à l'événement proposant la visite de plus de 26 000 monuments. Ce chiffre passe à 40 pays dès l'année 2000, devenant une des premières grandes manifestations culturelles internationales.

1993

8-9 OCTOBRE
Premier Sommet du Conseil de l'Europe à Vienne (Autriche), pour redéfinir le rôle de l'organisation après la chute du rideau de fer



B. Enseigner l'histoire de l'Europe au XX^e siècle : les grands projets intergouvernementaux

À partir du milieu des années 1990, il semble de plus en plus nécessaire de renforcer la coopération en matière d'enseignement de l'histoire pour combattre des tendances anti-démocratiques, racistes et xénophobes. En 1996, l'Assemblée parlementaire vote la recommandation 1283²⁶ sur « *L'histoire et l'apprentissage de l'histoire en Europe* » qui s'exprime en faveur de l'esprit critique, la vie dans la diversité culturelle et la lutte contre les stéréotypes et le racisme. Cette recommandation plaide pour une histoire comprenant tous les aspects des sociétés : histoire sociale, culturelle, politique, des femmes, histoire

locale ou encore histoire des minorités. De plus, elle recommande de combiner les différentes formes d'apprentissage de l'histoire : manuels, la télévision, les exposés, la visite de musées, les technologies de l'informations etc.

Cette recommandation constituera la base du premier projet intergouvernemental « Apprendre et enseigner l'histoire de l'Europe au XX^e siècle » (1997-2002), lancé en mai 1997.

« Apprendre et enseigner l'histoire de l'Europe au XX^e siècle » (1997-2002)

Le projet, d'une durée de trois ans, a adopté une approche interdisciplinaire et paneuropéenne, soulignant l'importance de l'histoire sociale, scientifique, culturelle et orale, entre autres. De même, il a encouragé l'enseignement de l'histoire en utilisant un large éventail de sources et de

sujets, tels que les nouvelles technologies, le cinéma, l'histoire des femmes, les archives et les musées, tout en développant le concept de « *mémoire* » en tant qu'élément essentiel de la prévention des crimes contre l'humanité.

26. Recommandation 1283 (1996) sur « *L'histoire et l'apprentissage de l'histoire en Europe* » : <https://pace.coe.int/fr/files/15317/pdf>

Le projet visait à produire des ressources pédagogiques innovantes pour les écoles secondaires afin d'aider les enseignants et les élèves à aborder des questions historiques clés, notamment :

- « **Une Europe en évolution – Les flux migratoires au XX^e siècle**²⁷ » : les raisons des migrations individuelles et collectives et les échanges culturels et sociaux qui résultent de ces mouvements
- « **Pour une perspective pluraliste et tolérante de l'enseignement de l'histoire : diversité des sources et didactiques nouvelles**²⁸ »
- « **La maison européenne : représentations de l'Europe du XX^e siècle dans les manuels d'histoire**²⁹ », en coopération avec l'Institut Georg Eckert
- « **La formation pédagogique initiale des professeurs d'histoire dans treize États membres du Conseil de l'Europe**³⁰ », une étude comparative
- « **L'Europe à l'écran, le cinéma et l'enseignement de l'histoire**³¹ », un ensemble de ressources comportant des fiches sur cinquante films illustrant quatre thèmes du projet : le nationalisme, les femmes, l'immigration et les droits de l'homme. Cet appui didactique est proposé dans le contexte de l'histoire de l'exploitation du cinéma à des fins politiques sous tous les régimes et de l'importance pour les jeunes de développer une approche critique.

27. Une Europe en évolution - Les flux migratoires au 20^e siècle :

<http://rm.coe.int/CoERMPublicCommonSearchServices/DisplayDCTMContent?documentId=090000168049424a>

28. Pour une perspective pluraliste et tolérante de l'enseignement de l'histoire : diversité des sources et didactiques nouvelles :

<http://rm.coe.int/CoERMPublicCommonSearchServices/DisplayDCTMContent?documentId=0900001680494253>

29. La maison européenne : représentations de l'Europe du 20^e siècle dans les manuels d'histoire :

<http://rm.coe.int/CoERMPublicCommonSearchServices/DisplayDCTMContent?documentId=090000168049422f>

30. The structures and standards of initial training for history teachers in thirteen member states of the Council of Europe (anglaise uniquement) :

<http://rm.coe.int/CoERMPublicCommonSearchServices/DisplayDCTMContent?documentId=0900001680697321>

31. L'Europe à l'écran - Le cinéma et l'enseignement de l'histoire :

<http://rm.coe.int/CoERMPublicCommonSearchServices/DisplayDCTMContent?documentId=090000168049422c>

« **Enseigner l'Histoire des femmes au XX^e siècle : la pratique en salle de classe**³² » est une ressource qui présente des méthodes et des matériels pédagogiques axés sur l'histoire des femmes.

Cette ressource a été conçue pour être utilisée dans les écoles secondaires ayant plusieurs objectifs, tant pour les élèves que pour les enseignants. Elle vise ainsi à faire acquérir des attitudes citoyennes aux élèves : honnêteté intellectuelle, ouverture d'esprit, respect pour la vérité, tolérance, empathie et « **courage civil** ».

Le dossier fait plusieurs recommandations : il faut en effet lutter contre les préjugés, être transdisciplinaire, utiliser des sources variées, ou encore conduire à la pensée analytique et développer les qualités d'analyse chez les élèves, à savoir : « **rendre les élèves capables d'être eux-mêmes des historiens** » (Enabling students to be historian themselves).

Au-delà de la méthode générale, le livre propose des pistes de réflexion sur l'intégration des femmes aux cours d'histoire. Tout d'abord, étudier des événements (le totalitarisme par exemple) du point de vue des hommes et des femmes pour voir les différences de traitement et de vie. Ensuite, faire réfléchir les élèves sur des situations très concrètes, par exemple :

« **Si vous étiez une femme très pauvre qui vit dans une ville pendant la période de l'industrialisation, qu'est-ce qui serait plus déterminant pour le cours de votre vie – votre sexe ou votre classe sociale ?** »

Enfin, enseigner la vie des mères au foyer dans l'histoire de la femme, et le lien entre la vie privée/ domestique et les évolutions de la sphère publique (lois, politiques, etc.). Par ailleurs, il faut également enseigner l'histoire des « **paniques morales** » autour des femmes et des évolutions de la famille. Globalement, le/la professeur(e) doit prendre conscience des biais qu'il/elle a lorsqu'il/elle évalue et enseigne auprès des étudiants.

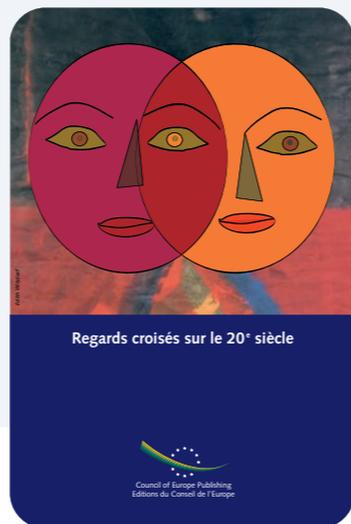
32. Enseigner l'histoire des femmes au 20^e siècle : la pratique en salle de classe :

<http://rm.coe.int/CoERMPublicCommonSearchServices/DisplayDCTMContent?documentId=0900001680494256>

Le premier projet intergouvernemental « *Apprendre et enseigner l'histoire de l'Europe au XX^e siècle* » a donné lieu à des symposiums organisés autour des thèmes suivants :

- « *Face aux détournements de l'histoire* »
- « *L'enseignement de l'histoire face aux défis des technologies de l'information et de la communication* »
- « *Pour une perspective pluraliste et tolérante de l'enseignement de l'histoire – diversité des sources et didactiques nouvelles* »

La conférence finale « *Regards croisés sur le XX^e siècle*³³ » a clôturé ce projet à Bonn en 2001.



33. Regards croisés sur le 20^e siècle : <http://rm.coe.int/CoERMPublicCommonSearchServices/DisplayDCTMContent?documentId=0900001680494246>

CONTENU ET MÉTHODES

La recommandation (2001)15 du Comité des ministres aux États-membres du Conseil de l'Europe relative à l'enseignement de l'histoire en Europe au XXI^e siècle³⁴ est le premier et, à ce jour le seul, instrument européen de cette nature dans ce domaine.

Il fixe des principes méthodologiques clairs sur les objectifs de l'enseignement de l'histoire dans une Europe démocratique et pluraliste. Sa portée est large et définie par plusieurs points qui traitent des méthodes d'apprentissage, des contenus des programmes d'enseignement ou encore de la formation des enseignants.

Le premier point est particulièrement important, car il définit les buts de l'enseignement de l'histoire au XXI^e siècle. Ainsi, il s'agit de former d'abord au **respect des différences, basé sur une compréhension de l'identité nationale, sur la réconciliation, la reconnaissance et la confiance entre les peuples, mais aussi de former à l'esprit critique**. L'enseignement de l'histoire doit également promouvoir des valeurs fondamentales : tolérance, compréhension mutuelle, droits de l'homme et démocratie.

Le second point aborde quant à lui les détournements de l'histoire : la falsification,

négation, l'omission, la déformation, la version nationaliste et la fixation sur un événement pour justifier ou occulter un autre événement.

Ayant pour référence la recommandation (2001)15 sur l'enseignement de l'histoire dans l'Europe du XXI^e siècle, l'objectif est d'aider les enseignants à mettre en œuvre ses principes, et en particulier la multiperspectivité. Ainsi, le Comité directeur de l'éducation a lancé en **2002** un deuxième projet intergouvernemental visant à enrichir les approches nationales en mettant l'accent sur « **la dimension européenne de l'enseignement de l'histoire** ».

Des instruments pédagogiques ont été développés pour les apprenants de l'enseignement secondaire ainsi que pour les enseignants et les formateurs désireux d'inclure les perspectives multiples dans leur pratique pédagogique.

34. Recommandation Rec(2001)15 du Comité des Ministres relative à l'enseignement de l'histoire en Europe au XXI^e siècle : <https://rm.coe.int/09000016805e2c1f>

Deux publications se distinguent à ce jour :

« *La multiperspectivité dans l'enseignement de l'histoire : manuel pour les enseignants*³⁵ » est un guide qui constitue une base essentielle pour tous les séminaires de formation destinés aux enseignants. Il est disponible en 18 langues.

« *Carrefours d'histoires européennes : Perspectives multiples sur cinq moments clés de l'histoire de l'Europe*³⁶ » est une contribution à la mise en œuvre d'une méthodologie basée sur la « *multiperspectivité* » et permettant aux enseignants de présenter de nombreux exemples d'approches diverses dans leur enseignement pratique ainsi que différents points de vue ou idées sur les mêmes événements de l'histoire récente de l'Europe.

Cinq conférences ont été organisées depuis 2002, notamment sur « 1848 dans l'histoire européenne », « Les guerres balkaniques de 1912-13 », « La recherche de la paix en 1919 », « La fin de la Seconde Guerre mondiale et le début de la Guerre froide en 1945 » et « Les événements et développements de 1989-90 en Europe centrale et orientale ».



35. La multiperspectivité dans l'enseignement de l'histoire : manuel pour les enseignants :

<https://www.coe.int/web/history-teaching/publications-of-the-project-european-dimension-in-history-teaching#Multiperspectivity>

36. Carrefours d'histoires européennes - Perspectives multiples sur cinq moments de l'histoire de l'Europe :

<http://rm.coe.int/CoERMPublicCommonSearchServices/DisplayDCTMContent?documentId=0900001680494153>

LA MÉMOIRE DE LA SHOAH – FACE À UN PASSÉ DIFFICILE

C'est toujours la recommandation (2001)15 sur l'enseignement de l'histoire dans l'Europe du XXI^e siècle qui, dans son sixième point recommande que chaque État consacre dans les écoles une journée à la mémoire de l'Holocauste et la prévention des crimes contre l'humanité. En effet, l'histoire a un devoir de mémoire afin de prévenir la répétition ou la négation des génocides et violations des droits de l'homme en général.

Dans cette perspective, en 2002, les ministres européens de l'Éducation décident d'établir une « *Journée de la mémoire de l'Holocauste et de la prévention des crimes contre l'humanité* ». Cet engagement, porté par Walter Schwimmer, Secrétaire général du Conseil de l'Europe, reprend d'ailleurs celui de la 20^{ème} session de la Conférence permanente des Ministres européens de l'Éducation à Cracovie en 2000.

De fait, au tournant des années 2000, **l'enseignement de la Shoah** devient un des objectifs prioritaires du Conseil de l'Europe, compte tenu de la résurgence de l'antisémitisme dans certains pays européens et du négationnisme qui se propage surtout sur

internet. Sous l'auspice du Conseil de l'Europe, des ouvrages sont publiés sur ce sujet et il y a également l'organisation de séminaires spécialisés.

Ainsi, par exemple, en 2001, Jean-Michel Lecomte dirige pour le Conseil de l'Europe un livre intitulé « *enseigner l'Holocauste au XXI^e siècle*³⁷ ». Cet ouvrage collectif propose de construire une progression pédagogique basée sur des chiffres et faits concernant les victimes des nazis : juifs, roms, homosexuels et témoins de Jéhovah. Un autre ouvrage publié par le Conseil de l'Europe en 2004 sur « *la Shoah à l'écran, Crime contre l'Humanité et représentation*³⁸ » traite de la représentation de la Shoah dans l'art et les médias.

37. Enseigner l'Holocauste au 21^e siècle :

<http://rm.coe.int/CoERMPublicCommonSearchServices/DisplayDCTMContent?documentId=0900001680470df8>

38. La Shoah à l'écran - Crimes contre l'humanité et représentation :

<http://rm.coe.int/CoERMPublicCommonSearchServices/DisplayDCTMContent?documentId=0900001680470dfa>

Entre 2002 et 2008, une série de quatre séminaires ministériels ont lieu sur la mémoire de l'Holocauste et les crimes contre l'Humanité. En 2004, un séminaire du Conseil de l'Europe organisé à Budapest élargit encore cette perspective : il traite de l'Holocauste et aborde, en plus, les persécutions nazies des témoins de

Jéhovah et le génocide des Roms. La même année se tient à Bruxelles le séminaire européen sur « **Histoire et mémoire** ». L'enseignement à la prévention des crimes contre l'Humanité y est discuté, aux côtés du rôle des sites historiques, l'art, la culture et le matériel éducatif dans l'enseignement.

Joseph Britz rappelle d'ailleurs que :

« Il faut veiller à ne pas porter sur le seul système éducatif tout le poids de la prévention des crimes contre l'humanité [...] l'autre partie revient sans doute à la famille dont la première obligation est de veiller à donner au jeune une éducation en accord avec les droits de l'homme et de le former de manière à devenir un adulte responsable de ses actes ».

Plus récemment, le Conseil de l'Europe a aussi publié un ouvrage pédagogique sur l'enseignement de la Shoah à destination des professeurs d'histoire.

Ainsi, en 2010 paraît le « Pack européen pour visiter le musée mémoriel d'Auschwitz-Birkenau, lignes de conduite pour les enseignants et éducateurs »³⁹.



39. Pack européen pour la visite du Mémorial et du Musée d'Auschwitz-Birkenau - Pistes pédagogiques pour enseignants et éducateurs : <http://rm.coe.int/CoERMPublicCommonSearchServices/DisplayDCTMContent?documentId=09000016804715a6>



2020

Le Conseil de l'Europe représenté par la Secrétaire Générale adjointe lors du 75^e anniversaire de la libération d'Auschwitz-Birkenau

Il permet de guider les professeurs voulant faire visiter Auschwitz à leurs élèves. Il contient par exemple des schémas pour faire comprendre aux étudiants les mécanismes du nazisme et du racisme, ou des descriptions de comment aborder le sujet avec les élèves et les préparer à la visite.

Les États-membres du Conseil de l'Europe continuent à soutenir politiquement ce travail. En 2019, le Comité des ministres recommande ainsi de mettre en valeur et mieux comprendre la culture et le patrimoine culturel immatériel et

matériel juif, et il adopte **la recommandation (2022)5** sur la transmission de la mémoire de la Shoah et à la prévention des crimes contre l'humanité⁴⁰. Cette recommandation fournit pour la première fois un véritable cadre de travail pour l'ensemble des États-membres quant à la transmission de l'histoire et de la mémoire de la Shoah. Dans le même temps des accords de coopération sont signés entre le Conseil de l'Europe et les institutions mémorielles telles que le Mémorial de la Shoah ou Yad Vashem.

LA DICHOTOMIE EUX / NOUS

Entre 2006 et 2009, le Conseil de l'Europe mène son troisième projet intergouvernemental « L'image de l'autre dans l'enseignement de l'histoire » dont les principaux objectifs étaient de produire des lignes directrices générales pour l'enseignement de l'histoire dans le contexte du dialogue interculturel, de développer des stratégies pour les transformer en projets spécifiques et formuler des propositions pour la formation des enseignants.

Le projet se développe autour de trois axes principaux : l'enseignement de l'histoire dans une société multiculturelle, l'enseignement de l'histoire et la mondialisation, et l'enseignement de l'histoire dans les situations d'après-conflit.

Les groupes cibles étaient les autorités nationales et les organisations d'enseignement, les formateurs d'enseignants, les auteurs de manuels, les organisations d'enseignement non formel et les médias.

2017

Création de l'Institut européen des arts et de la culture roms.

ERIAN
EUROPEAN ROMA
INSTITUTE FOR ARTS
AND CULTURE

40. Recommandation (2022)5 du Comité des Ministres relative à la transmission de la mémoire de la Shoah et à la prévention des crimes contre l'humanité : <https://rm.coe.int/0900001680a5dda6>

Pour poursuivre les travaux, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe adopte la **recommandation 1880(2009)** sur l'enseignement de l'histoire dans les zones de conflit et de post-conflit qui encourage les États à continuer à mettre en œuvre le projet.

DES HISTOIRES PARTAGÉES

Le quatrième projet intergouvernemental vise à mettre en évidence les histoires partagées nées des interactions, échanges, rencontres et convergences historique, conformément à la Recommandation (2011)6 du Comité des Ministres sur le dialogue interculturel et l'image de l'autre dans l'enseignement de l'histoire.

Le Comité directeur de l'éducation avait en effet rappelé que les activités entre 2009 et 2012 incluaient le quatrième projet intergouvernemental intitulé « **Histoires partagées pour une Europe sans clivages** », lancé en 2010 et achevé en 2014, qui, dans l'esprit général de la Recommandation 1880 (2009), s'est efforcé de mettre en évidence, tant sous l'angle de la réconciliation post-conflit que sous celui de la prévention des conflits, les interactions positives et les éléments communs ou partagés de l'histoire

En effet, celui-ci a donné lieu à la **recommandation (2011)6** du Comité des Ministres relative au dialogue interculturel et à l'image de l'autre dans l'enseignement de l'histoire⁴¹.

de l'Europe et de ses relations avec d'autres régions du monde, en particulier la Méditerranée.

C'est pourquoi ce projet intergouvernemental accorde une attention particulière aux recommandations du Livre blanc sur le dialogue interculturel « **Vivre ensemble dans l'égalité** »⁴². Il s'agit d'un ensemble de matériels d'enseignement et d'apprentissage exemplaires, principalement destinés à la formation des enseignants, mais qui peuvent être utilisés



avec des élèves de différents groupes d'âge. Le projet explore les idées communes dans l'univers des différences et reconnaît que toutes les expériences, y compris les conflits, sont partagées. L'approche permet de déconstruire les stéréotypes, les mythes identitaires et les visions négatives de « l'autre », et peut ainsi conduire à un dialogue interculturel et à la transformation des conflits. Les histoires partagées explorent l'idée que votre histoire est aussi la nôtre et que, de la même manière, notre histoire est aussi celle de l'autre – « *partagée* » qui ne signifie pas « *identique à* ».

Pour chaque thème, des sujets soigneusement sélectionnés fournissent des informations importantes et intéressantes pour inciter le lecteur à s'intéresser à l'histoire. Le principal résultat du projet est la publication portant le même nom que le projet « **Histoires partagées pour une Europe sans clivages**⁴³ » se déclinant en 4 volumes couvrant les thèmes choisis.

Les thèmes choisis sont les suivants :



l'impact de la Révolution industrielle



l'évolution de l'éducation



les droits de l'homme tels qu'ils sont représentés dans l'histoire de l'art



l'Europe et le monde

41. Recommandation (2011)6 du Comité des Ministres relative au dialogue interculturel et à l'image de l'autre dans l'enseignement de l'histoire : <https://rm.coe.int/09000016805cca29>

42. Livre blanc sur le dialogue interculturel « Vivre ensemble dans l'égalité » : https://www.coe.int/t/dg4/intercultural/source/white%20paper_final_revised_fr.pdf

43. Histoires partagées pour une Europe sans clivages : <https://rm.coe.int/histoires-partagees-pour-une-europe-sans-clivages/1680994a99>

EDUQUER POUR LA DIVERSITÉ ET LA DÉMOCRATIE

Le cinquième projet intergouvernemental « *L'éducation à la diversité et à la démocratie : enseigner l'histoire dans l'Europe contemporaine* » s'est principalement concentré sur ce qui fait la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage de l'histoire dans un contexte éducatif pluriel au XXI^e siècle, en tenant compte de l'acquis de l'enseignement de l'histoire au Conseil de l'Europe et en incluant le Cadre de référence des compétences pour une culture de la démocratie⁴⁴ du Conseil de l'Europe.

En 2018, le projet a publié « *Pour un enseignement de l'histoire de qualité au XXI^e siècle. Principes et lignes directrices*⁴⁵ », répondant directement aux principaux défis actuels en vue d'élaborer des recommandations politiques sur la manière d'enseigner l'histoire pour renforcer des sociétés démocratiques diverses et inclusives.

L'enseignement de l'histoire a un rôle important à jouer pour relever les défis politiques, culturels et sociaux auxquels l'Europe est actuellement confrontée, en particulier ceux posés par la nature de plus en plus diverse des sociétés, l'intégration des migrants et des réfugiés en

Europe et les attaques contre la démocratie et les valeurs démocratiques. L'objectif global de ces principes et lignes directrices est donc de renforcer l'expertise et les capacités nécessaires pour que l'enseignement de l'histoire puisse jouer ce rôle avec succès. Ils s'appuient sur la vision de l'enseignement de l'histoire du Conseil de l'Europe, telle qu'elle est reflétée dans un certain nombre de documents clés du Comité des Ministres et de l'Assemblée parlementaire.



44. Cadre de référence des compétences pour une culture de la démocratie : <https://www.coe.int/fr/web/reference-framework-of-competences-for-democratic-culture/rfcdc-volumes>

45. Pour un enseignement de l'histoire de qualité au XXI^e siècle - Principes et lignes directrices : <https://rm.coe.int/prems-121118-fra-2507-enseignement-histoire-de-qualite-web-21x21/16808eace8>

FORUMS POUR L'HISTOIRE ET LA DÉMOCRATIE

Depuis 2022, la coopération intergouvernementale se poursuit avec un sixième projet intergouvernemental, entendu comme une deuxième phase du projet précédent « *L'enseignement de l'histoire pour la démocratie - le rôle des pouvoirs publics dans l'enseignement de l'histoire* » et vise à travers une série de forums à définir des éléments à inclure dans un outil politique sur Histoire et Démocratie.

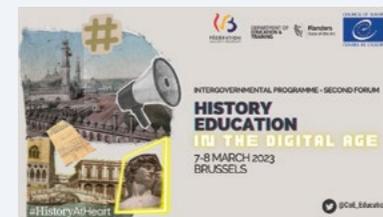
Ces forums réunissent les autorités publiques, les enseignants, les chercheurs, les apprenants et les représentants de la société civile afin de réfléchir au rôle des pouvoirs publics sur les thèmes abordés. Ces thèmes ont été en 2022 « *Lieux de mémoire : lieux d'apprentissage*

de la démocratie » et en 2023 « *L'éducation historique à l'âge du numérique* ». En 2024, une nouvelle édition du forum abordera la « *Liberté académique, liberté de recherche : histoire et enseignement supérieur* ».

2022
« *Lieux de mémoire : lieux d'apprentissage de la démocratie* »

2023
« *L'éducation historique à l'âge du numérique* »

2024
Elaboration et renouveau de la culture historique à travers l'enseignement supérieur : menaces et opportunités



C. L'Observatoire de l'enseignement de l'histoire en Europe

Le travail du Conseil de l'Europe sur l'enseignement de l'histoire a pris une ampleur significative au moment de la présidence française du Comité des Ministres en 2019. Celle-ci a permis d'initier la création d'un Observatoire de l'enseignement de l'histoire en Europe (OHTE).

L'actualité, marquée par la pandémie COVID-19 et la guerre russe contre l'Ukraine, l'émergence de l'intelligence artificielle, ainsi que la (re)interprétation des valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe par certains de ses États membres, ont rendu impératif un engagement sérieux et durable pour l'enseignement de l'histoire dans la lignée des normes établies par l'Organisation. Face à ces enjeux, la mise en place de l'Observatoire apparaît comme une mesure essentielle pour garantir la qualité et la pertinence des programmes d'enseignement de l'histoire à travers toute l'Europe.

L'Observatoire est créé en novembre 2020.



**OBSERVATOIRE
DE L'ENSEIGNEMENT
DE L'HISTOIRE EN EUROPE**

ALAIN LAMASSOURE,
premier Président du Comité de direction de
l'OHTE, qui a joué un rôle essentiel dans la
création de l'Accord partiel élargi



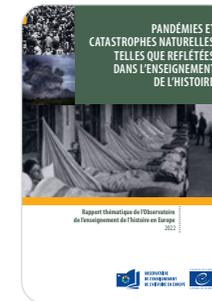
Cet accord partiel élargi du Conseil de l'Europe comprend aujourd'hui 16 États-membres (Albanie, Andorre, Arménie, Chypre, France, Géorgie, Grèce, Irlande, Luxembourg, Malte, Macédoine du Nord, Portugal, Serbie, Slovaquie, Espagne, Türkiye) et 2 États observateurs (République de Moldova, Ukraine) et vise à promouvoir un enseignement de l'histoire de qualité afin d'améliorer la compréhension de la culture démocratique chez les jeunes.

Les actions de l'Observatoire sont diverses. Il s'est notamment fixé l'objectif de publier tous les trois ans des rapports généraux sur l'état de l'enseignement de l'histoire dans ses États membres.

Ces rapports analyseront le contenu des programmes, des manuels et des examens du primaire jusqu'au secondaire et la formation des professeurs ainsi que les méthodes d'enseignement et l'impact de l'enseignement sur la culture démocratique des pays ciblés.

L'Observatoire vise également à publier des rapports thématiques. Par exemple, son premier rapport en 2023 concerne « les pandémies et les catastrophes naturelles telles qu'elles sont reflétées dans l'enseignement de l'histoire⁴⁶ » et le deuxième portera sur « les crises économiques dans l'enseignement de l'histoire ».

De plus, grâce aux données qu'il met à disposition des acteurs engagés dans l'enseignement, il facilite le suivi et l'évaluation des programmes d'histoire afin de les rendre plus inclusifs, objectifs et en phase avec les valeurs démocratiques et les droits humains défendus par le Conseil de l'Europe.



46. "Les pandémies et les catastrophes naturelles dans l'enseignement de l'histoire":
<https://rm.coe.int/prems-006823-fra-2527-pandemics-and-natural-disasters-web/1680aa87c6>

En effet, la compréhension critique des phénomènes historiques facilite le processus d'acquisition de compétences pour la démocratie, soulignant le lien entre l'enseignement de l'histoire et de l'éducation à la citoyenneté. C'est pourquoi le Conseil de l'Europe souligne la nécessité de revoir entre pays membres ce qui est enseigné, comment cela est enseigné et la qualité des ressources utilisées, afin que l'étude de l'histoire invite les élèves à comprendre la complexité et la diversité des comportements humains du passé. Cela pour développer la capacité d'interroger différents récits, d'étudier plusieurs perspectives et de construire une analyse critique.

L'Observatoire dispose d'un conseil scientifique consultatif transnational et trans-spécialisations, qui certifie la rigueur des travaux menés.

De plus l'Observatoire tient chaque année une Conférence annuelle : pendant deux jours, environ 150 professionnels de l'éducation, représentants des gouvernements et autres acteurs intéressés se voient présenter les travaux et objectifs de

L'Observatoire et s'engage dans des débats sur l'état de l'enseignement de l'histoire et les politiques connexes.

La première du type a, en 2021, réuni plus de 400 participants, en salle et en ligne.



HISTOLAB

Enfin, l'Observatoire a créé en 2022, le « *Laboratoire transnational pour la coopération et l'enseignement de l'histoire* » (HISTOLAB), projet joint de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe, qui vise à favoriser la coopération dans le domaine à travers des événements et outils censés faciliter les échanges, notamment sur l'innovation dans l'enseignement de l'histoire. Le projet a lancé une plateforme digitale de mise en réseau pour tous les professionnels actifs dans le domaine de l'enseignement de l'histoire.⁴⁷

Tant les activités de l'Observatoire que celles liées au travail intergouvernemental ne peuvent être menées qu'en coopération avec les organisations de la société civile spécialisées et les organisations d'étudiants.

47. HISTOLAB Digital Hub : <https://histolab.coe.int/>

PERSPECTIVES D'AVENIR



Ces plus de 70 ans d'enseignement de l'histoire au Conseil de l'Europe ont abouti à ce que ses 46 États-membres, non seulement discutent de leurs approches, visions et méthodes d'enseignement de l'histoire, mais aussi développent des outils afin d'asseoir l'enseignement de l'histoire européenne sur les bases fondamentales protégées par l'Organisation de Strasbourg : les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit.

La coopération culturelle et la coopération en matière de l'enseignement sont des domaines prioritaires d'intervention du Conseil de l'Europe, car cette coopération constitue le pilier pour forger une identité européenne qui réunit les États européens. Elle se fait sur la base non pas d'une uniformisation européenne, mais par le respect de la diversité culturelle comme l'affirment les États-membres du Conseil de l'Europe lors du Sommet du Conseil de l'Europe à Reykjavik le 16 mai 2023 : « *Nous réaffirmons notre engagement à poursuivre le développement de la compréhension mutuelle entre les peuples d'Europe et de l'appréciation réciproque de notre diversité et de notre patrimoine culturels* ».

La coopération en matière de l'enseignement de l'histoire fait partie de ce pilier et les nombreux travaux du Conseil de l'Europe ainsi que la création de l'Observatoire de l'enseignement de l'histoire en Europe en 2020 montrent à quel point l'histoire de l'Europe constitue un

élément clé pour comprendre la culture et la civilisation européennes. L'ensemble du travail sur l'histoire souligne notamment la nécessité de baser l'enseignement de l'histoire sur des valeurs démocratiques et l'objectif de promouvoir cela à l'avenir encore davantage. Là, encore, la déclaration du Sommet de Reykjavik est explicite : « *nous soulignons l'importance de l'éducation pour donner aux enfants et aux jeunes les références nécessaires pour grandir en intégrant nos valeurs démocratiques dans des sociétés culturellement diverses et prendre une part active à la protection de notre patrimoine culturel* ».

Dans cette lignée, l'Observatoire de l'enseignement de l'histoire en Europe a un rôle majeur à jouer dans la préservation de la démocratie. La participation d'un plus grand nombre d'États favoriserait un plus riche échange d'informations et de bonnes pratiques en matière d'enseignement de l'histoire, garantissant que les

programmes scolaires reposent sur des sources fiables et inspirantes pour une représentation plus complète et objective du passé. En effet, les pays membres du Conseil de l'Europe partagent un devoir collectif de préserver les principes démocratiques et la vérité historique ; et l'Observatoire représente une étape significative vers l'accomplissement de cette responsabilité collective.

L'enseignement de l'histoire est confronté à de nouveaux défis notamment à l'ère des nouvelles technologies où elle peut être instrumentalisée sans filtre à des fins politiques populistes, nationalistes, xénophobes, qui visent elles-mêmes non pas à la coopération mais à la dissension et au conflit en Europe. Le rôle du Conseil de l'Europe et de ses travaux sur l'enseignement de l'histoire est de contrecarrer ces tendances, un rôle dont l'importance est soulignée par les États-membres réunis à Reykjavik : « *nous nous félicitons du rôle de premier plan joué par le Conseil de l'Europe dans l'élaboration de normes internationales sur la liberté d'expression et les questions connexes telles que la liberté des médias, l'accès à l'information et la lutte contre le discours de haine et la désinformation, y compris l'instrumentalisation de l'histoire, en particulier à la lumière de l'impact croissant des technologies numériques sur ces questions* ».

En rejoignant l'Observatoire, les pays renforcent leur action collective contre le détournement de l'histoire et participent à la mission fondamentale du Conseil de l'Europe de promouvoir la démocratie.

À l'heure des conflits fratricides alimentés par la manipulation de l'histoire et la désinformation, le travail au sein de la Direction de la participation démocratique pour un enseignement de qualité de l'histoire doit se poursuivre. Les sociétés européennes doivent continuer sur la voie d'une coopération basée sur le respect des valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe – et cela commence par une connaissance de l'histoire – la sienne, et celle de « *l'autre* ».

Brochure explicative de l'exposition OHTE - Liste des abréviations

AELE - Association européenne de libre-échange

APCE - Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

BERD - Banque européenne pour la reconstruction et le développement

CEB - Banque de développement social du Conseil de l'Europe

CED - Communauté européenne de défense

CEDH - Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales, communément appelée Convention européenne des droits de l'homme / Cour européenne des droits de l'homme

CEE - Communauté économique européenne

CECA - Communauté européenne du charbon et de l'acier

CEI - Communauté d'États indépendants

CDCC - Conseil de la coopération culturelle

CPE - Coopération politique européenne

CSCE - Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe

ECRI - Commission européenne contre le racisme et l'intolérance

EUROCLIO - Conférence européenne permanente des associations de professeurs d'histoire

FEJ - Fonds Européen pour la Jeunesse

GRECO - Groupe d'États contre la corruption au Conseil de l'Europe

HISTOLAB - Laboratoire transnational pour la coopération et l'enseignement de l'histoire

ISHA - Association internationale des étudiants d'histoire

ISHD - Société internationale pour la didactique de l'histoire

OHTE - Observatoire de l'enseignement de l'histoire en Europe

OECE - Organisation européenne pour la coopération économique

OSCE - Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

OTAN - Organisation du traité de l'Atlantique Nord

PESC - Politique étrangère et de sécurité commune

RPC - République Populaire de Chine

RDA - République démocratique allemande

RFA - République fédérale d'Allemagne

UE - Union européenne

UEO - Union de l'Europe occidentale

UNESCO – Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture

URSS - L'Union soviétique, officiellement l'Union des républiques socialistes soviétiques

« **Enseigner l'histoire, ancrer la démocratie** » est une exposition qui établit un parallèle inédit entre l'histoire institutionnelle du Conseil de l'Europe, ses grandes directions et réalisations en matière d'enseignement de l'histoire et les grands événements du XX^e et du XXI^e siècle. Elle témoigne de l'engagement du Conseil de l'Europe, seule organisation internationale ayant mené des programmes sur le sujet depuis 1949, pour un enseignement de l'histoire de qualité.

Plus de 70 ans d'enseignement de l'histoire au Conseil de l'Europe ont permis aux 46 États membres d'accorder l'enseignement de l'histoire avec les valeurs fondamentales de l'organisation : les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit.

Cette brochure a été conçue pour vous guider dans la lecture des différentes chronologies présentées dans l'exposition et apporter une compréhension plus poussée des liens entre l'histoire internationale, la construction européenne et l'enseignement de l'histoire au Conseil de l'Europe.

Vous découvrirez ainsi dans quel contexte historique le Conseil de l'Europe s'est construit et a su garder #L'HistoireAuCœur

www.coe.int/en/web/education

www.coe.int/ohte

FRA

www.coe.int

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent. Il comprend 46 États membres, dont l'ensemble des membres de l'Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en œuvre de la Convention dans les États membres.



**OBSERVATOIRE
DE L'ENSEIGNEMENT
DE L'HISTOIRE EN EUROPE**

